

## CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2021

### Ordre du Jour :

- ❖ Approbation du PV du Conseil Municipal précédent,
- ❖ Informations,
- ❖ Communications diverses et des décisions prises en application de l'art. L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### Affaires délibératives :

- 01) Installation de Madame Salima BOUROUIS – Conseillère municipale
- 01A) Modification des différentes commissions municipales
- 01B) Modification de la commission d'attribution des primes pour l'amélioration de l'habitat
- 01C) Modification de la commission d'appel d'offres
- 01D) Modification de la commission concession
- 02) Approbation compte de gestion – Budget ville – Exercice 2020
- 03) Approbation compte administratif – Budget ville – Exercice 2020
- 04) Affectation des résultats – Budget ville – Exercice 2020
- 04A) Vote des taux d'imposition 2021
- 05) Marché d'assurances – Lot 4 Parc Automobile – Avenant de régularisation concernant les modifications intervenues courant 2020
- 06) Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (T.L.P.E) : Actualisation des tarifs applicables en 2022
- 07) Contrat de groupe assurance santé
- 08) Recrutement d'un personnel non titulaire pour un accroissement temporaire d'activité
- 09) Recrutement d'un personnel non titulaire pour un contrat de projet
- 10) Quartier du Champ-le-Bœuf à Maxéville – Gestion, exploitation et entretien d'un établissement d'accueil de jeunes enfants de 22 places – Concession de service public - Attribution
- 11) Subventions aux associations intervenant dans le domaine de la solidarité – Conventions de partenariat avec les associations ALEXIS et ICN
- 12) Subventions aux associations intervenant dans le domaine des sports, de la culture, des loisirs, de la participation citoyenne et du jumelage
- 13) Réseau de services de lecture publiques des villes de Laxou, Maxéville, Nancy, Saint-Max, Vandœuvre et du Grand Nancy – Convention de mutualisation de moyens au sein du réseau Co-Libris
- 14) Manifestations municipales 2021 – Concessions pour les foodtrucks – Occupation à titre gracieux de l'espace public
- 15) Fête des Fraises – Autorisation marché d'artisans et artistes
- 16) 5<sup>ème</sup> édition 2021 Rock'N Bock Festival - Union des Brasseurs Grand Est – Convention de partenariat avec la ville de Maxéville
- 17) Pôle Formation UIMM Lorraine – Atelier robotique - Convention de partenariat avec la ville de Maxéville
- 18) Modification de la tarification de la sonorisation de la Salle des Carrières
- 19) Sentier des Carrières : Dénomination de la placette située en face du cimetière et de la ruelle reliant les rues de la Justice et de l'Améthyste
- 20) Marché de réhabilitation du bâtiment de l'urbanisme – Avenant n°4 au lot n°10
- 21) Marché de location longue durée de véhicules – Avenant n°1 au lot n°2
- 22) Campagne municipale de ravalement de façades et d'isolation acoustique

**PROCES-VERBAL – AUDIO - CONSULTABLE EN MAIRIE**

---

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE  
Arrondissement : NANCY  
Canton : VAL DE LORRAINE SUD  
Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :  
en exercice : 29  
présents : 28  
votants : 28

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 2 avril 2021**

L'an deux mille vingt et un, le deux avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Maxéville convoqués le vingt-six mars deux mille vingt et un, se sont réunis en visioconférence, sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le vingt-six mars deux mille vingt et un.

**Présents** : M. Christophe CHOSEROT, Mme Martine BOCOUM, M. Romain MIRON, Mme Annie DELRIEU, M. Olivier PIVEL, M. Bernard RICCI, Jennifer SAGNA, M. Christophe RACKAY, M. Frédéric THIRIET, Mme Frédérique GORSKI, Mme Delphine JONQUARD, Mme Annick KLEIN, Mme Brigitte BELLUSSI, M. Jean-Lou ORLANDINI, M. Olivier HENRIET, M. Laurent SCHMITT, M. Alexandre GERGES, M. Saber BRAKTA, Mme Najia CHOUKRI, Mme Marie ROBILLARD, Mme Maëva JOUVIEN-MOURI, M. Maxime RAIGNOUX, Philippe MARANDEL, Mme Mélodie GOUPIL, Mme Hanan MANKOUR, M. Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD, Mme Salima BOUROUIS.

**Absents ayant donné procuration :**

Mme Jacqueline RIES a donné procuration à M. Olivier PIVEL

**Absent excusé :**

Ahmed BOUKAIOR

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Bernard RICCI et Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'ils ont acceptés.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

\_\_\_\_\_

**COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DES ARTICLES L. 2122-22, L. 2322-1, L. 2322-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 24 mai 2020, lui conférant délégation de certaines affaires prévues par l'art. L. 2122-22, du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi qu'aux art. L. 2322-1 et L. 2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire de la ville de Maxéville informe les membres du Conseil Municipal qu'il a :

- renoncé à exercer son droit de préemption sur les Déclaration D'Intention d'Aliéné (DIA) présentées par :

- Maître Benoit CUIF, pour l'immeuble cadastré AB 146, enregistrement 21 N0008 ;
- Maître Isabelle PIERSON, pour l'immeuble cadastré AK 56, enregistrement 21 N0009 ;
- Maître Isabelle PIERSON, pour l'immeuble cadastré AK 56 (vente en cascade), enregistrement 21 N0010 ;
- Maître Matthieu BIDAUD, pour l'immeuble cadastré AE 61, enregistrement 21 N0011 ;

- Maître Mathieu DEVOTI, pour les immeubles cadastré AT 90 ; 94 ; 95 et 111, enregistrement 21 N0012 ;
- Maître Hélène GRUMILLIER, pour l'immeuble cadastré AB 93, enregistrement 21 N0013 ;
- Maître Hélène GRUMILLIER, pour l'immeuble cadastré AB 415, enregistrement 21 N0014 ;
- Maître Arabelle ANTOINE-ODEM, pour l'immeuble cadastré AC 452, enregistrement 21 N0015 ;
- Maître Benoit CUIF, pour les immeubles cadastrés AC 884 et 885 (AC 885 en cours de division), enregistrement 21 N0016 ;
- Maître Sophie ROSSINOT, pour l'immeuble cadastré AE 251, enregistrement 21 N0017 ;
- Maître Marie-Adeline BAJOLET, pour l'immeuble cadastré AE 208, enregistrement 21 N0018 ;
- Maître Damien GEGOUT, pour l'immeuble cadastré AB 14, enregistrement 21 N0019 ;
- Maître Eddy MOULIN, pour l'immeuble cadastré AI 244, enregistrement 21 N0020 ;
- Maître Serge CONSTANT, pour l'immeuble cadastré AC 239, enregistrement 21 N0021 ;

- **décidé :**

- de rembourser par anticipation le crédit n°MIN238807EUR001 (taux fixe de 4,55 %, capital restant dû de 600 000 €, maturité de 7 ans) par un nouvel emprunt (de 700 000 € au taux fixe de 0,20 %, maturité de 9 ans) afin de réduire le poids des annuités conformément aux orientations et inscriptions budgétaires 2021 ;
- d'élargir les modes de paiement (cartes bancaires et virements) de la régie de recettes « concessions de cimetière ».

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE  
Arrondissement : NANCY  
Canton : VAL DE LORRAINE SUD  
Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :  
en exercice : 29  
présents : 28  
votants : 28

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 2 avril 2021**

**L'an deux mille vingt et un, le deux avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Maxéville convoqués le vingt-six mars deux mille vingt et un, se sont réunis en visioconférence, sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**La convocation a été affichée le vingt-six mars deux mille vingt et un.**

**Présents** : M. Christophe CHOSEROT, Mme Martine BOCOUM, M. Romain MIRON, Mme Annie DELRIEU, M. Olivier PIVEL, M. Bernard RICCI, Jennifer SAGNA, M. Christophe RACKAY, M. Frédéric THIRIET, Mme Frédérique GORSKI, Mme Delphine JONQUARD, Mme Annick KLEIN, Mme Brigitte BELLUSSI, M. Jean-Lou ORLANDINI, M. Olivier HENRIET, M. Laurent SCHMITT, M. Alexandre GERGES, M. Saber BRAKTA, Mme Najia CHOUKRI, Mme Marie ROBILLARD, Mme Maëva JOUVIEN-MOURI, M. Maxime RAIGNOUX, Philippe MARANDEL, Mme Mélodie GOUPIL, Mme Hanan MANKOUR, M. Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD, Mme Salima BOUROUIS.

**Absents ayant donné procuration** :

Mme Jacqueline RIES a donné procuration à M. Olivier PIVEL

**Absent excusé** :

Ahmed BOUKAIOR

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Bernard RICCI et Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD ont** été désignés pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'ils ont acceptés.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

**INSTALLATION DE MADAME SALIMA BOUROUIS – CONSEILLERE MUNICIPALE**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

*Vu l'article L. 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article L. 270 du Code Electoral (loi n° 82-974 du 19 novembre 1982),  
Vu le procès-verbal d'installation des conseillers municipaux en date du 24 mai 2020.*

**Exposé des motifs** :

Monsieur Alexandre LAMARQUE, qui exerçait les fonctions de Conseiller Municipal pour la liste « Devenons Citoyens » a été démis de ses fonctions en date du 28 janvier 2021 par jugement du Tribunal Administratif.

Considérant que le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause

que ce soit, Madame Salima BOUROUIS, convoquée à cette séance, est déclarée installée dans les fonctions de conseillère municipale.

**Décision :**

Le Conseil Municipal prend acte.

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE  
Arrondissement : NANCY  
Canton : VAL DE LORRAINE SUD  
Commune : **MAXEVILLE**

**31-21**  
Nombre de conseillers :  
en exercice : 29  
présents : 28  
votants : 28

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 2 avril 2021**

**L'an deux mille vingt et un, le deux avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Maxéville convoqués le vingt-six mars deux mille vingt et un, se sont réunis en visioconférence, sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**La convocation a été affichée le vingt-six mars deux mille vingt et un.**

**Présents** : M. Christophe CHOSEROT, Mme Martine BOCOUM, M. Romain MIRON, Mme Annie DELRIEU, M. Olivier PIVEL, M. Bernard RICCI, Jennifer SAGNA, M. Christophe RACKAY, M. Frédéric THIRIET, Mme Frédérique GORSKI, Mme Delphine JONQUARD, Mme Annick KLEIN, Mme Brigitte BELLUSSI, M. Jean-Lou ORLANDINI, M. Olivier HENRIET, M. Laurent SCHMITT, M. Alexandre GERGES, M. Saber BRAKTA, Mme Najia CHOUKRI, Mme Marie ROBILLARD, Mme Maëva JOUVIEN-MOURI, M. Maxime RAIGNOUX, Philippe MARANDEL, Mme Mélodie GOUPIL, Mme Hanan MANKOUR, M. Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD, Mme Salima BOUROUIS.

**Absents ayant donné procuration :**

Mme Jacqueline RIES a donné procuration à M. Olivier PIVEL

**Absent excusé :**

Ahmed BOUKAIOR

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Bernard RICCI et Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'ils ont acceptés.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

**MODIFICATION DES DIFFERENTES COMMISSIONS MUNICIPALES**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2121-22,*

*Vu le règlement intérieur de la collectivité adopté par délibération du 17 avril 2014, modifié le 27 novembre 2015,*

*Vu la délibération du 12 juin 2020 créant et instituant les différentes commissions municipales,*

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Exposé des motifs :**

Considérant :

- Que Alexandre LAMARQUE a été démis de ses fonctions de Conseiller Municipal de la liste « Maxéville Devenons citoyens », en date du 28 janvier 2021 par jugement du Tribunal Administratif

il convient de désigner :

- Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD, pour remplacer Alexandre LAMARQUE au sein de la commission C1 – Finances, Ressources Humaines et Affaires Juridiques
- Salima BOUROUIS, pour remplacer Alexandre LAMARQUE au sein de la commission C4 – Transition écologique, Urbanisme, Cadre de Vie et Participation Citoyenne

- **C.1 – FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES**

Liste « Maxéville Les énergies rassemblées »	1 - Martine BOCOUM 2 - Olivier PIVEL 3 - Frédéric THIRIET 4 - Olivier HENRIET 5 - Maeva JOUVIEN MOURI 6 - Alexandre GEORGES 7 - Saber BRAKTA 8 - Maxime RAINOUX 9 - Ahmed BOUKAIOR
Liste « Maxéville Devenons citoyens »	1 – Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD

- **C.2 – SOLIDARITE, SENIORS, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Liste « Maxéville Les énergies rassemblées »	1 - Romain MIRON 2 - Christophe RACKAY 3 - Frédérique GORSKI 4 - Delphine JONQUARD 5 - Jennifer SAGNA 6 - Jean Lou ORLANDINI 7 - Annick KLEIN 8 - Ahmed BOUKAIOR 9 - Mélodie GOUPIL
Liste « Maxéville Devenons citoyens »	1 - Hanan MANKOUR

- **C.3 – JEUNESSE, SPORT, CULTURE, ASSOCIATIONS**

Liste « Maxéville Les énergies rassemblées »	1 - Annie DELRIEU 2 - Frédéric THIRIET 3 - Delphine JONQUARD 4 - Frédérique GORSKI 5 - Brigitte BELLUSSI 6 - Maxime RAINOUX 7 - Najia CHOUKRI 8 - Alexandre GEORGES 9 - Marie ROBILLARD
Liste « Maxéville Devenons citoyens »	1 - Hanan MANKOUR

- **C.4 – TRANSITION ECOLOGIQUE, URBANISME, CADRE DE VIE ET PARTICIPATION CITOYENNE,**

Liste « Maxéville Les énergies rassemblées »	1 - Olivier PIVEL 2 - Jacqueline RIES 3 - Olivier HENRIET 4 - Laurent SCHMITT 5 - Jean Lou ORLANDINI 6 - Saber BRAKTA
----------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	7 - Annick KLEIN 8 - Philippe MARANDEL 9 - Marie ROBILLARD
Liste « Maxéville Devenons citoyens »	1 – Salima BOUROUIS

- **C.5 - EDUCATION**

Liste « Maxéville Les énergies rassemblées »	1 - Bernard RICCI 2 - Martine BOCOUM 3 - Jennifer SAGNA 4 - Brigitte BELLUSSI 5 - Laurent SCHMITT 6 - Maeva JOUVIEN-MOURI 7 - Philippe MARANDEL 8 - Mélodie GOUPIL 9 - Najia CHOUKRI
Liste « Maxéville « Devenons citoyens »	1 - Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD

**VOTE DU CONSEIL : A L'UNANIMITE**



Département : MEURTHE-ET-MOSELLE  
Arrondissement : NANCY  
Canton : VAL DE LORRAINE SUD  
Commune : **MAXEVILLE**

**32-21**  
Nombre de conseillers :  
en exercice : 29  
présents : 28  
votants : 28

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 2 avril 2021**

**L'an deux mille vingt et un, le deux avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Maxéville convoqués le vingt-six mars deux mille vingt et un, se sont réunis en visioconférence, sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**La convocation a été affichée le vingt-six mars deux mille vingt et un.**

**Présents** : M. Christophe CHOSEROT, Mme Martine BOCOUM, M. Romain MIRON, Mme Annie DELRIEU, M. Olivier PIVEL, M. Bernard RICCI, Jennifer SAGNA, M. Christophe RACKAY, M. Frédéric THIRIET, Mme Frédérique GORSKI, Mme Delphine JONQUARD, Mme Annick KLEIN, Mme Brigitte BELLUSSI, M. Jean-Lou ORLANDINI, M. Olivier HENRIET, M. Laurent SCHMITT, M. Alexandre GERGES, M. Saber BRAKTA, Mme Najia CHOUKRI, Mme Marie ROBILLARD, Mme Maëva JOUVIEN-MOURI, M. Maxime RAIGNOUX, Philippe MARANDEL, Mme Mélodie GOUPIL, Mme Hanan MANKOUR, M. Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD, Mme Salima BOUROUIS.

**Absents ayant donné procuration :**

Mme Jacqueline RIES a donné procuration à M. Olivier PIVEL

**Absent excusé :**

Ahmed BOUKAIOR

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Bernard RICCI et Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'ils ont acceptés.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

**MODIFICATION DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES PRIMES POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

*Vu les délibérations des :*

- 28 novembre 2001 par laquelle le conseil municipal décidait le principe d'une campagne de ravalement de façades, accompagnée de mesures atténuant l'impact des nuisances sonores dans les logements
- 26 juin 2002 sollicitant le préfet pour inscrire Maxéville sur la liste prévue par le Code de la Construction et de l'Habitation (article L 132-2) pour le périmètre obligatoire et approuvant la composition de la commission d'attribution des primes
- 6 septembre 2004 décidant l'octroi d'une prime pour l'installation d'un chauffe-eau ou d'un système de chauffage solaires
- 12 décembre 2005 engageant la phase coercitive dans le périmètre obligatoire
- 2 juin 2017 validant les statuts modifiés de la SPH Grand Nancy Habitat dont la commune de Maxéville est actionnaire,

- 2 juin 2017 validant le contrat « In house » du 01/10/2017 au 30/09/2020 avec la SPLGNH pour la poursuite de a campagne de ravalement de façades incitative et la réduction des nuisances sonores,
- 12 juin 2020 désignant les membres élus de la commune appelés à siéger au sein de la commission d'attribution des primes à l'amélioration de l'habitat.

Considérant la volonté de la commune de poursuivre la politique de l'habitat par l'attribution de prime pour l'amélioration de l'habitat.

### **Exposé des motifs :**

Considérant :

- Que Alexandre LAMARQUE a été démis de ses fonctions de Conseiller Municipal de la liste « Maxéville Devenons citoyens », en date du 28 janvier 2021 par jugement du Tribunal Administratif

Il vous est proposé de désigner pour siéger au sein de la commission d'attribution des primes pour l'amélioration de l'habitat :

- Salima BOUROUIS comme membre titulaire, pour remplacer Alexandre LAMARQUE.

### **Décision :**

#### **Pour la liste «Maxéville les énergies rassemblées»**

<b>Membres titulaires</b>	<b>Membres suppléants</b>
1 - Olivier PIVEL	1 - Saber BRAKTA
2 - Laurent SCHMITT	2 - Philippe MARANDEL
3 - Annick KLEIN	3 - Marie ROBILLARD

#### **Pour la liste «Maxéville Devenons citoyens»**

<b>Membre titulaire</b>	<b>Membre suppléant</b>
1 – Salima BOUROUIS	1 - Hanan MANKOUR

### **VOTE DU CONSEIL : A L'UNANIMITE**

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE  
Arrondissement : NANCY  
Canton : VAL DE LORRAINE SUD  
Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :  
en exercice : 29  
présents : 28  
votants : 28

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 2 avril 2021**

L'an deux mille vingt et un, le deux avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Maxéville convoqués le vingt-six mars deux mille vingt et un, se sont réunis en visioconférence, sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le vingt-six mars deux mille vingt et un.

**Présents** : M. Christophe CHOSEROT, Mme Martine BOCOUM, M. Romain MIRON, Mme Annie DELRIEU, M. Olivier PIVEL, M. Bernard RICCI, Jennifer SAGNA, M. Christophe RACKAY, M. Frédéric THIRIET, Mme Frédérique GORSKI, Mme Delphine JONQUARD, Mme Annick KLEIN, Mme Brigitte BELLUSSI, M. Jean-Lou ORLANDINI, M. Olivier HENRIET, M. Laurent SCHMITT, M. Alexandre GERGES, M. Saber BRAKTA, Mme Najia CHOUKRI, Mme Marie ROBILLARD, Mme Maëva JOUVIEN-MOURI, M. Maxime RAINOUX, Philippe MARANDEL, Mme Mélodie GOUPIL, Mme Hanan MANKOUR, M. Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD, Mme Salima BOUROUIS.

**Absents ayant donné procuration** :

Mme Jacqueline RIES a donné procuration à M. Olivier PIVEL

**Absent excusé** :

Ahmed BOUKAIOR

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Bernard RICCI et Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'ils ont acceptés.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

**MODIFICATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

**Rapporteur** : Monsieur le Maire

*Vu les dispositions de l'article L1414-2 du code général des collectivités territoriales qui disposent que pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du même code,*

*Vu les dispositions de l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales,*

*Vu la délibération du 12 juin 2020 d'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offre,*

**Exposé des motifs** :

Considérant :

- Que Alexandre LAMARQUE a été démis de ses fonctions de Conseiller Municipal de la liste « Maxéville Devenons citoyens », en date du 28 janvier 2021 par jugement du Tribunal Administratif,

- Qu'il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier,
- Qu'il a cependant été proposé de présenter une liste unique au sein de laquelle les listes «Maxéville les énergies rassemblées» et «Maxéville Devenons citoyens», disposeront respectivement de 4 et 1 sièges, titulaires et suppléants,

il convient de remplacer :

- Hanan MANKOUR, pour Alexandre LAMARQUE au sein de la Commission d'Appel d'Offre en tant que membre titulaire,
- Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD, pour Hanan MANKOUR au sein de la Commission d'Appel d'Offre en tant que membre suppléant.

**Décision :**

La Commission d'Appel d'Offre devient à nouveau constituée suite remplacements, de la façon suivante :

<b>Membres Titulaires</b>	<b>Membres Suppléants</b>
1 – Martine BOCOUM	1 – Christophe RACKAY
2 – Olivier PIVEL	2 – Jacqueline RIES
3 – Bernard RICCI	3 – Saber BRAKTA
4 – Olivier HENRIET	4 – Jean Lou ORLANDINI
5 – Hanan MANKOUR	5 – Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD

**VOTE DU CONSEIL : A L'UNANIMITE**

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE  
Arrondissement : NANCY  
Canton : VAL DE LORRAINE SUD  
Commune : **MAXEVILLE**

**34-21**  
Nombre de conseillers :  
en exercice : 29  
présents : 28  
votants : 28

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 2 avril 2021**

**L'an deux mille vingt et un, le deux avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Maxéville convoqués le vingt-six mars deux mille vingt et un, se sont réunis en visioconférence, sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**La convocation a été affichée le vingt-six mars deux mille vingt et un.**

**Présents** : M. Christophe CHOSEROT, Mme Martine BOCOUM, M. Romain MIRON, Mme Annie DELRIEU, M. Olivier PIVEL, M. Bernard RICCI, Jennifer SAGNA, M. Christophe RACKAY, M. Frédéric THIRIET, Mme Frédérique GORSKI, Mme Delphine JONQUARD, Mme Annick KLEIN, Mme Brigitte BELLUSSI, M. Jean-Lou ORLANDINI, M. Olivier HENRIET, M. Laurent SCHMITT, M. Alexandre GERGES, M. Saber BRAKTA, Mme Najia CHOUKRI, Mme Marie ROBILLARD, Mme Maëva JOUVIEN-MOURI, M. Maxime RAIGNOUX, Philippe MARANDEL, Mme Mélodie GOUPIL, Mme Hanan MANKOUR, M. Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD, Mme Salima BOUROUIS.

**Absents ayant donné procuration :**

Mme Jacqueline RIES a donné procuration à M. Olivier PIVEL

**Absent excusé :**

Ahmed BOUKAIOR

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Bernard RICCI et Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'ils ont acceptés.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

**MODIFICATION DE LA COMMISSION CONCESSION**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

*Vu les dispositions de l'article L1410-3 du code général des collectivités territoriales disposant que les articles L1411-5, L1411-9 et L1411-18 s'appliquent aux contrats de concession des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements publics,*

*Vu les dispositions de l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales,*

*Vu la délibération du 12 juin 2020 de constitution et d'élection des membres de la Commission Concession,*

**Exposé des motifs :**

Considérant :

- Que Alexandre LAMARQUE a été démis de ses fonctions de Conseiller Municipal de la liste « Maxéville Devenons citoyens », en date du 28 janvier 2021 par jugement du Tribunal Administratif,

- Qu'il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission concession par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier,
- Qu'il a cependant été proposé de présenter une liste unique au sein de laquelle les listes «Maxéville les énergies rassemblées» et «Maxéville Devenons citoyens», disposeront respectivement de 4 et 1 sièges, titulaires et suppléants,

il convient de remplacer :

- Hanan MANKOUR, pour Alexandre LAMARQUE au sein de la Commission Concession en tant que membre titulaire,
- Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD, pour Hanan MANKOUR au sein de la Commission Concession en tant que membre suppléant.

**Décision :**

**La Commission Concession devient à nouveau constituée suite remplacements, de la façon suivante**

<b>Membres Titulaires</b>	<b>Membres Suppléants</b>
1 – Martine BOCOUM	1 – Maëva JOUVIEN-MOURI
2 – Romain MIRON	2 – Jennifer SAGNA
3 – Laurent SCHMITT	3 – Bernard RICCI
4 – Marie ROBILLARD	4 – Mélodie GOUPIL
5 – Hanan MANKOUR	5 – Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD

**VOTE DU CONSEIL : A L'UNANIMITE**

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE  
Arrondissement : NANCY  
Canton : VAL DE LORRAINE SUD  
Commune : **MAXEVILLE**

**35-21**  
Nombre de conseillers :  
en exercice : 29  
présents : 28  
votants : 28

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 2 avril 2021**

**L'an deux mille vingt et un, le deux avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Maxéville convoqués le vingt-six mars deux mille vingt et un, se sont réunis en visioconférence, sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**La convocation a été affichée le vingt-six mars deux mille vingt et un.**

**Présents** : M. Christophe CHOSEROT, Mme Martine BOCOUM, M. Romain MIRON, Mme Annie DELRIEU, M. Olivier PIVEL, M. Bernard RICCI, Jennifer SAGNA, M. Christophe RACKAY, M. Frédéric THIRIET, Mme Frédérique GORSKI, Mme Delphine JONQUARD, Mme Annick KLEIN, Mme Brigitte BELLUSSI, M. Jean-Lou ORLANDINI, M. Olivier HENRIET, M. Laurent SCHMITT, M. Alexandre GERGES, M. Saber BRAKTA, Mme Najia CHOUKRI, Mme Marie ROBILLARD, Mme Maëva JOUVIEN-MOURI, M. Maxime RAINOUX, Philippe MARANDEL, Mme Mélodie GOUPIL, Mme Hanan MANKOUR, M. Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD, Mme Salima BOUROUIS.

**Absents ayant donné procuration :**

Mme Jacqueline RIES a donné procuration à M. Olivier PIVEL

**Absent excusé :**

Ahmed BOUKAIOR

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Bernard RICCI et Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'ils ont acceptés.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

**APPROBATION COMPTE DE GESTION – BUDGET VILLE – EXERCICE 2020**

**Rapporteur : Martine BOCOUM**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31 et L.2311-5,  
Vu le budget primitif principal de la ville et les décisions modificatives budgétaires de l'exercice 2020,*

**Exposé des motifs :**

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion du budget voté qui retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif, dont le vote interviendra au cours de la délibération suivante.

Il comporte une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier et le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Avant le 30 juin, le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut en constater ainsi la stricte concordance avec le compte administratif établi par l'ordonnateur.

La trésorière de Maxéville a communiqué le compte de gestion 2020 relatif au budget de la ville qui constate toutes les opérations passées au titre de la gestion de l'exercice.

Le total des opérations effectuées en 2020 est conforme à celui du compte administratif du budget de la ville.

**Décision :**

Suite à l'avis favorable de la commission Finances rendu le 24 mars 2021, il vous est demandé :

- D'approuver le compte de gestion de Mme la Trésorière de Maxéville pour l'exercice 2020 du budget de ville dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

**VOTE DU CONSEIL : A L'UNANIMITE**



Département : MEURTHE-ET-MOSELLE  
 Arrondissement : NANCY  
 Canton : VAL DE LORRAINE SUD  
 Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :  
 en exercice : 29  
 présents : 28  
 votants : 28

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL  
 Séance du 2 avril 2021**

L'an deux mille vingt et un, le deux avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Maxéville convoqués le vingt-six mars deux mille vingt et un, se sont réunis en visioconférence, sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le vingt-six mars deux mille vingt et un.

**Présents** : M. Christophe CHOSEROT, Mme Martine BOCOUM, M. Romain MIRON, Mme Annie DELRIEU, M. Olivier PIVEL, M. Bernard RICCI, Jennifer SAGNA, M. Christophe RACKAY, M. Frédéric THIRIET, Mme Frédérique GORSKI, Mme Delphine JONQUARD, Mme Annick KLEIN, Mme Brigitte BELLUSSI, M. Jean-Lou ORLANDINI, M. Olivier HENRIET, M. Laurent SCHMITT, M. Alexandre GERGES, M. Saber BRAKTA, Mme Najia CHOUKRI, Mme Marie ROBILLARD, Mme Maëva JOUVIEN-MOURI, M. Maxime RAIGNOUX, Philippe MARANDEL, Mme Mélodie GOUPIL, Mme Hanan MANKOUR, M. Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD, Mme Salima BOUROUIS.

**Absents ayant donné procuration** :

Mme Jacqueline RIES a donné procuration à M. Olivier PIVEL

**Absent excusé** :

Ahmed BOUKAIOR

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Bernard RICCI et Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'ils ont acceptés.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

**APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET VILLE - EXERCICE 2020**

**Rapporteur : Martine BOCOUM**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31 et L.2311-5,  
 Vu le budget primitif principal de la ville ainsi que les décisions modificatives budgétaires de l'exercice 2020,*

**Exposé des motifs** :

Les mouvements et résultats du compte administratif 2020 du budget de la ville détaillés dans le document comptable joint peuvent être synthétisés comme suit :

	<b>Budget principal Ville</b>	
	Dépenses	Recettes
Investissement	15 387 834,53 €	13 607 384,91 €
Fonctionnement	17 161 287,84 €	20 365 432,64 €
	<b>Résultats bruts</b>	

Investissement	-1 780 449,62 €	
Fonctionnement		3 204 144,80 €

**Pièces jointes :**

CA 2020 - Rapport présentation  
Éditions budgétaires CA 2020 budget de la ville

**Décision :**

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 24 mars 2021, il vous est demandé d'approuver le Compte Administratif 2020 du budget de la ville.

**VOTE DU CONSEIL : A L'UNANIMITE**

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE  
Arrondissement : NANCY  
Canton : VAL DE LORRAINE SUD  
Commune : **MAXEVILLE**

**37-21**  
Nombre de conseillers :  
en exercice : 29  
présents : 28  
votants : 28

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 2 avril 2021**

**L'an deux mille vingt et un, le deux avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Maxéville convoqués le vingt-six mars deux mille vingt et un, se sont réunis en visioconférence, sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**La convocation a été affichée le vingt-six mars deux mille vingt et un.**

**Présents** : M. Christophe CHOSEROT, Mme Martine BOCOUM, M. Romain MIRON, Mme Annie DELRIEU, M. Olivier PIVEL, M. Bernard RICCI, Jennifer SAGNA, M. Christophe RACKAY, M. Frédéric THIRIET, Mme Frédérique GORSKI, Mme Delphine JONQUARD, Mme Annick KLEIN, Mme Brigitte BELLUSSI, M. Jean-Lou ORLANDINI, M. Olivier HENRIET, M. Laurent SCHMITT, M. Alexandre GERGES, M. Saber BRAKTA, Mme Najia CHOUKRI, Mme Marie ROBILLARD, Mme Maëva JOUVIEN-MOURI, M. Maxime RAIGNOUX, Philippe MARANDEL, Mme Mélodie GOUPIL, Mme Hanan MANKOUR, M. Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD, Mme Salima BOUROUIS.

**Absents ayant donné procuration :**

Mme Jacqueline RIES a donné procuration à M. Olivier PIVEL

**Absent excusé :**

Ahmed BOUKAIOR

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Bernard RICCI et Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'ils ont acceptés.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

**AFFECTATION DES RÉSULTATS - BUDGET VILLE - EXERCICE 2020**

**Rapporteur : Martine BOCOUM**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31 et L.2311-5,  
Vu le budget primitif principal de la ville ainsi que les décisions modificatives budgétaires de l'exercice 2020,*

*Vu l'exécution budgétaire 2020,*

**Exposé des motifs :**

L'instruction comptable appliquée au budget de la ville reprend la plupart des grands principes de la comptabilité privée : plan comptable, rattachement des charges et produits à l'exercice, affectation des résultats.

L'assemblée délibérante doit voter le compte administratif de l'exercice comptable clos, constater les résultats et décider simultanément, en cas de soldes positifs, de leurs affectations qui doivent couvrir

prioritairement les éventuels déficits des exercices précédents, ensuite le besoin de financement dégagé par la section d'investissement, le solde étant affecté en excédent de fonctionnement reporté, ou en dotation complémentaire d'investissement en réserves.

<b>Budget</b>	<b>Solde de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2020</b>	<b>Solde d'investissement à la clôture de l'exercice 2020</b>	<b>Couverture du besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>
Ville	3 204 144,80 €	-1 780 449,62 €	1 780 449,62 €	1 423 695,18 €

**Décision :**

Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 24 mars 2021, il vous est demandé d'affecter les résultats du budget de la ville tels que présentés ci-dessus.

**VOTE DU CONSEIL : A L'UNANIMITE**

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE  
Arrondissement : NANCY  
Canton : VAL DE LORRAINE SUD  
Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :  
en exercice : 29  
présents : 28  
votants : 28

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 2 avril 2021**

L'an deux mille vingt et un, le deux avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Maxéville convoqués le vingt-six mars deux mille vingt et un, se sont réunis en visioconférence, sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le vingt-six mars deux mille vingt et un.

**Présents** : M. Christophe CHOSEROT, Mme Martine BOCOUM, M. Romain MIRON, Mme Annie DELRIEU, M. Olivier PIVEL, M. Bernard RICCI, Jennifer SAGNA, M. Christophe RACKAY, M. Frédéric THIRIET, Mme Frédérique GORSKI, Mme Delphine JONQUARD, Mme Annick KLEIN, Mme Brigitte BELLUSSI, M. Jean-Lou ORLANDINI, M. Olivier HENRIET, M. Laurent SCHMITT, M. Alexandre GERGES, M. Saber BRAKTA, Mme Najia CHOUKRI, Mme Marie ROBILLARD, Mme Maëva JOUVIEN-MOURI, M. Maxime RAIGNOUX, Philippe MARANDEL, Mme Mélodie GOUPIL, Mme Hanan MANKOUR, M. Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD, Mme Salima BOUROUIS.

**Absents ayant donné procuration :**

Mme Jacqueline RIES a donné procuration à M. Olivier PIVEL

**Absent excusé :**

Ahmed BOUKAIOR

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Bernard RICCI et Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'ils ont acceptés.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021**

**Rapporteur : Mme Martine BOCOUM**

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1518 bis, 1636 B sexies et 1636 B septies,*

*Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant aménagement de la fiscalité directe locale,*

*Vu l'article 16 de la loi de finances de 2020,*

*Vu les orientations adoptées par le Conseil Municipal lors du dernier débat d'orientations budgétaires du 5 février 2021,*

*Vu les observations apportées par la préfecture en matière de respect des nouvelles dispositions applicables aux taux communaux pour 2021,*

### **Exposé des motifs :**

Conformément à l'article 1636 B sexies du code général des impôts, le Conseil municipal fixe tous les ans le taux des taxes directes locales : taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales, secondaires et les logements vacants (THLV), taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

Le produit de ces taxes alimente le budget communal en section de fonctionnement et contribue à dégager des crédits nécessaires aux nombreux investissements en cours ou en projet.

La réforme en cours visant à supprimer la TH sur les résidences principales d'ici 2023 empêche la commune de voter en 2021 le taux pour cette taxe. La ville retrouvera cependant son pouvoir de taux à compter de 2023 pour fixer à nouveau le taux pour la TH sur les résidences secondaires et les logements vacants (THLV).

Pour compenser les communes de la perte de produit qui résulte de la suppression de la TH sur les résidences principales, la part départementale de la TFPB leur est transférée. Le taux voté par la commune qui demeure inchangé par rapport à l'année précédente (14,95 %) est ainsi majoré du dernier taux voté par le conseil départemental (17,24 %).

### **Décision :**

En conséquence de quoi, il vous est proposé de fixer uniquement pour l'année 2021 les taux suivants :

- |                            |                  |
|----------------------------|------------------|
| - Foncier bâti (TFPB)      | : <b>32,19 %</b> |
| - Foncier non bâti (TFPNB) | : <b>16,76 %</b> |

### **VOTE DU CONSEIL : A L'UNANIMITE**

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE  
Arrondissement : NANCY  
Canton : VAL DE LORRAINE SUD  
Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :  
en exercice : 29  
présents : 28  
votants : 28

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 2 avril 2021**

**L'an deux mille vingt et un, le deux avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Maxéville convoqués le vingt-six mars deux mille vingt et un, se sont réunis en visioconférence, sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**La convocation a été affichée le vingt-six mars deux mille vingt et un.**

**Présents** : M. Christophe CHOSEROT, Mme Martine BOCOUM, M. Romain MIRON, Mme Annie DELRIEU, M. Olivier PIVEL, M. Bernard RICCI, Jennifer SAGNA, M. Christophe RACKAY, M. Frédéric THIRIET, Mme Frédérique GORSKI, Mme Delphine JONQUARD, Mme Annick KLEIN, Mme Brigitte BELLUSSI, M. Jean-Lou ORLANDINI, M. Olivier HENRIET, M. Laurent SCHMITT, M. Alexandre GERGES, M. Saber BRAKTA, Mme Najia CHOUKRI, Mme Marie ROBILLARD, Mme Maëva JOUVIEN-MOURI, M. Maxime RAIGNOUX, Philippe MARANDEL, Mme Mélodie GOUPIL, Mme Hanan MANKOUR, M. Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD, Mme Salima BOUROUIS.

**Absents ayant donné procuration** :

Mme Jacqueline RIES a donné procuration à M. Olivier PIVEL

**Absent excusé** :

Ahmed BOUKAIOR

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Bernard RICCI et Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'ils ont acceptés.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

**MARCHE D'ASSURANCES - LOT 4 PARC AUTOMOBILE - AVENANT DE  
REGULARISATION CONCERNANT MODIFICATIONS INTERVENUES COURANT  
2020**

**Rapporteur : Martine BOCOUM**

*Vu la délibération du conseil municipal dans sa séance du 5 avril 2019 relative au lancement d'une consultation pour les marchés d'assurance,*

**Exposé des motifs** :

Dans le cadre du lot 4 « Flotte automobile » du marché d'assurance conclu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 avec le courtier SELLENET et la compagnie d'assurance LE GAN pour une période de 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2023, pour un montant initial annuel de 10.773,53 € TTC, plusieurs mouvements sont intervenus dans le courant de l'année 2020 (se reporter à l'annexe n° 1 jointe).

Ces modifications entraînent une plus-value d'un montant de 227,34 € correspondant à une augmentation de 2,11 % par rapport au montant du marché initial.

A noter qu'une révision annuelle par l'indice SRA (Sécurité et réparation automobiles) prévue au contrat est appliquée ; cet indice passant de 110,8 à 114,5 engendre une augmentation de l'ordre de 3,3 % correspondant à la somme de 359,77 €.

Le montant du marché passe ainsi de 10.773,53 € en 2020 à 11.360,64 € en 2021 comme suit :

MONTANT INITIAL en € TTC	Révision indice SRA 2021/2020	MONTANT REVISE en € TTC	Montant AVENANT N° 1	NOUVEAU MONTANT en € TTC	% de plus ou moins value
10 773,53	de 110,8 à 114,5	11 133,30	227,34	11 360,64	2,11%

**Décision :**

Après avis favorable de la commission Finances qui s'est réunie en date du 24 mars 2021, il vous est proposé :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant de régularisation concernant les modifications intervenues en 2020 dans le cadre du lot n° 4 « Flotte automobile » du marché d'assurances.

**VOTE DU CONSEIL : A L'UNANIMITE**



Département : MEURTHE-ET-MOSELLE  
Arrondissement : NANCY  
Canton : VAL DE LORRAINE SUD  
Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :  
en exercice : 29  
présents : 28  
votants : 28

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 2 avril 2021**

**L'an deux mille vingt et un, le deux avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Maxéville convoqués le vingt-six mars deux mille vingt et un, se sont réunis en visioconférence, sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**La convocation a été affichée le vingt-six mars deux mille vingt et un.**

**Présents** : M. Christophe CHOSEROT, Mme Martine BOCOUM, M. Romain MIRON, Mme Annie DELRIEU, M. Olivier PIVEL, M. Bernard RICCI, Jennifer SAGNA, M. Christophe RACKAY, M. Frédéric THIRIET, Mme Frédérique GORSKI, Mme Delphine JONQUARD, Mme Annick KLEIN, Mme Brigitte BELLUSSI, M. Jean-Lou ORLANDINI, M. Olivier HENRIET, M. Laurent SCHMITT, M. Alexandre GERGES, M. Saber BRAKTA, Mme Najia CHOUKRI, Mme Marie ROBILLARD, Mme Maëva JOUVIEN-MOURI, M. Maxime RAIGNOUX, Philippe MARANDEL, Mme Mélodie GOUPIL, Mme Hanan MANKOUR, M. Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD, Mme Salima BOUROUIS.

**Absents ayant donné procuration :**

Mme Jacqueline RIES a donné procuration à M. Olivier PIVEL

**Absent excusé :**

Ahmed BOUKAIOR

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Bernard RICCI et Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'ils ont acceptés.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

**TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (T.L.P .E) : ACTUALISATION  
DES TARIFS APPLICABLES EN 2022**

**Rapporteur : Martine BOCOUM**

*Vu la délibération reçue en préfecture en date du 8 juillet 1982, applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1983 et concernant la taxe communale sur les emplacements publicitaires fixes (TSE),*

*Vu la loi de Modernisation de l'Economie n° 2008-776 du 04 août 2008 qui a modifié la réglementation en matière de taxe sur la publicité ; la taxe sur l'affiche (TSA), la taxe sur les véhicules publicitaires et la taxe sur l'emplacement publicitaire (TSE) ont disparu pour laisser la place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, à la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), codifiée aux articles L2333-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2333-6 et suivants,*

*Vu la délibération du conseil municipal dans sa séance en date du 5 avril 2019 portant sur les tarifs de la TLPE 2020 et sur l'exonération des enseignes, autres que celles scellées au sol, si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 12 mètres carrés,*

*Vu la délibération du conseil municipal dans sa séance en date du 12 juin 2020 portant sur l'actualisation des tarifs de la TLPE au titre de l'année 2021,*

### **Exposé des motifs :**

En application des articles L2333-9 à L2333-12 du CGCT, les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure applicables sur le territoire de la ville de Maxéville sont, chaque année, relevés dans une proportion égale aux taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année tels que calculés et mentionnés chaque année sur le portail de l'Etat au service des collectivités « collectivités-locales.gouv.fr ».

Le taux de variation de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) en France est de 0,0% pour 2020 (source INSEE).

Par conséquent, les tarifs maximaux de TLPE prévus au 1° du B de l'article L2333-9 du CGCT et servant de référence pour la détermination des tarifs prévus au 2° et au 3° du même article n'évoluent pas en 2022.

**La grille des tarifs applicable en 2022 est la suivante (en euros par m<sup>2</sup> et par an) :**

<b>Dispositifs publicitaires et pré-enseignes</b>	<b>Superficie ≤ 50 m<sup>2</sup></b>	<b>Superficie &gt; 50 m<sup>2</sup></b>
Affichage non numérique	16,20 €	32,40 €
Affichage numérique	48,60 €	97,20 €

<b>Tarifs applicables aux enseignes</b>	
Superficie ≤ 12 m <sup>2</sup>	Exonération
12 m <sup>2</sup> < superficie ≤ 50 m <sup>2</sup>	32,40 €
Superficie > 50 m <sup>2</sup>	64,80 €

NB : la superficie prise en compte est la somme des superficies des enseignes

### **Décision :**

Après avis favorable de la commission Finances qui s'est réunie en date du 24 mars 2021, il vous est proposé :

- d'approuver la grille des tarifs de la TLPE applicable en 2022 mentionnée ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents se rapportant à l'application desdits tarifs, au recouvrement et à la mise en œuvre de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure objet de la présente délibération.

**VOTE DU CONSEIL : A L'UNANIMITE**

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE  
Arrondissement : NANCY  
Canton : VAL DE LORRAINE SUD  
Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :  
en exercice : 29  
présents : 28  
votants : 28

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 2 avril 2021**

**L'an deux mille vingt et un, le deux avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Maxéville convoqués le vingt-six mars deux mille vingt et un, se sont réunis en visioconférence, sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**La convocation a été affichée le vingt-six mars deux mille vingt et un.**

**Présents** : M. Christophe CHOSEROT, Mme Martine BOCOUM, M. Romain MIRON, Mme Annie DELRIEU, M. Olivier PIVEL, M. Bernard RICCI, Jennifer SAGNA, M. Christophe RACKAY, M. Frédéric THIRIET, Mme Frédérique GORSKI, Mme Delphine JONQUARD, Mme Annick KLEIN, Mme Brigitte BELLUSSI, M. Jean-Lou ORLANDINI, M. Olivier HENRIET, M. Laurent SCHMITT, M. Alexandre GERGES, M. Saber BRAKTA, Mme Najia CHOUKRI, Mme Marie ROBILLARD, Mme Maëva JOUVIEN-MOURI, M. Maxime RAIGNOUX, Philippe MARANDEL, Mme Mélodie GOUPIL, Mme Hanan MANKOUR, M. Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD, Mme Salima BOUROUIS.

**Absents ayant donné procuration** :

Mme Jacqueline RIES a donné procuration à M. Olivier PIVEL

**Absent excusé** :

Ahmed BOUKAIOR

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Bernard RICCI et Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'ils ont acceptés.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

---

**CONTRAT DE GROUPE ASSURANCE SANTÉ**

**Rapporteur : Martine BOCOUM**

*Vu le code général des collectivités territoriales ;*

*Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;*

*Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;*

*Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;*

*Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;*

*Vu l'avis favorable du comité technique paritaire du centre de gestion en date du 7 décembre 2020 ;*

*Vu l'avis favorable du comité technique paritaire de la ville de Maxéville en date du 23 Février 2021.*

**Exposé des motifs** :

Depuis la parution du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011, les collectivités ont la possibilité de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents dans un cadre défini.

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 permet aux centres de gestion de lancer une offre groupée en matière de complémentaire santé prenant en charge les frais de santé non couverts ou partiellement couverts par l'assurance maladie : frais médicaux, hospitalisation, pharmacie, dentaire, etc. à destination des agents de la Meurthe et Moselle.

Le précédent contrat de complémentaire santé souscrit par le Centre de Gestion 54 arrive à son terme au 31 décembre 2021. Le centre de gestion a la possibilité de lancer, pour le compte des collectivités du département, un nouvel appel d'offre afin d'obtenir les tarifs les plus avantageux et les offres les plus appropriées aux besoins des agents, auprès d'opérateurs d'assurance.

Pour ce faire, le Ville de Maxéville charge le Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle de lancer des appels d'offres, en vue le cas échéant de souscrire pour son compte des conventions d'assurance auprès d'un des organismes mentionnés à l'article 88-2 de la loi du 26 janvier 1984.

La durée du contrat est de 6 ans, à effet au premier janvier 2022.

La présente délibération n'engage pas la collectivité à souscrire au contrat.

La décision éventuelle d'adhérer au contrat groupe fera l'objet d'une délibération ultérieure.

### **Décision :**

Après avis favorable de la commission Finances, Ressources Humaines et Affaires juridiques qui s'est réunie en date du 24 mars 2021, il vous est proposé de :

- Donner mandat au Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle afin d'organiser une procédure de mise en concurrence dans le cadre du marché de la mutuelle santé.

### **VOTE DU CONSEIL : A L'UNANIMITE**

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE  
Arrondissement : NANCY  
Canton : VAL DE LORRAINE SUD  
Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :  
en exercice : 29  
présents : 28  
votants : 28

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 2 avril 2021**

L'an deux mille vingt et un, le deux avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Maxéville convoqués le vingt-six mars deux mille vingt et un, se sont réunis en visioconférence, sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le vingt-six mars deux mille vingt et un.

**Présents** : M. Christophe CHOSEROT, Mme Martine BOCOUM, M. Romain MIRON, Mme Annie DELRIEU, M. Olivier PIVEL, M. Bernard RICCI, Jennifer SAGNA, M. Christophe RACKAY, M. Frédéric THIRIET, Mme Frédérique GORSKI, Mme Delphine JONQUARD, Mme Annick KLEIN, Mme Brigitte BELLUSSI, M. Jean-Lou ORLANDINI, M. Olivier HENRIET, M. Laurent SCHMITT, M. Alexandre GERGES, M. Saber BRAKTA, Mme Najia CHOUKRI, Mme Marie ROBILLARD, Mme Maëva JOUVIEN-MOURI, M. Maxime RAIGNOUX, Philippe MARANDEL, Mme Mélodie GOUPIL, Mme Hanan MANKOUR, M. Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD, Mme Salima BOUROUIS.

**Absents ayant donné procuration :**

Mme Jacqueline RIES a donné procuration à M. Olivier PIVEL

**Absent excusé :**

Ahmed BOUKAIOR

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Bernard RICCI et Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'ils ont acceptés.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

\_\_\_\_\_

**RECRUTEMENT D'UN PERSONNEL NON TITULAIRE POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

**Rapporteur : Martine BOCOUM**

*Vu les dispositions prévues par l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet de recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents liés à un accroissement temporaire d'activité par contrat à durée déterminée (CDD) pour une durée maximale de 12 mois, renouvellements compris, pendant une même période de 18 mois consécutifs article 3-1°)*

*Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.*

**Exposé des motifs :**

Dans le cadre des nombreuses échéances en cours et à venir à l'occasion de travaux électriques qui sont assurés en régie par la collectivité, il est nécessaire de recruter un agent à temps complet pour un accroissement temporaire d'activité au sein du pôle espace public.

Les conditions proposées sont les suivantes :

- Cet emploi non permanent sera occupé par un agent recruté sur le grade d'adjoint technique dont la rémunération sera basée sur le 09<sup>ème</sup> échelon de ce même grade. La durée du contrat est la suivante : du 03/05/2021 au 02/05/2022.

**Décision :**

Après avis favorable de la commission Finances, Ressources humaines et Affaires Juridiques qui s'est réunie en date du 24 mars 2021, il vous est proposé :

- d'approuver la création d'un emploi non permanent au grade d'adjoint technique pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet pour la période suivante : du 03/05/2021 au 02/05/2022 et de rémunérer l'agent sur la base du 09<sup>ème</sup> échelon de ce même grade,
- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrats de travail

**VOTE DU CONSEIL : A L'UNANIMITE**

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE  
Arrondissement : NANCY  
Canton : VAL DE LORRAINE SUD  
Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :  
en exercice : 29  
présents : 28  
votants : 28

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 2 avril 2021**

**L'an deux mille vingt et un, le deux avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Maxéville convoqués le vingt-six mars deux mille vingt et un, se sont réunis en visioconférence, sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**La convocation a été affichée le vingt-six mars deux mille vingt et un.**

**Présents** : M. Christophe CHOSEROT, Mme Martine BOCOUM, M. Romain MIRON, Mme Annie DELRIEU, M. Olivier PIVEL, M. Bernard RICCI, Jennifer SAGNA, M. Christophe RACKAY, M. Frédéric THIRIET, Mme Frédérique GORSKI, Mme Delphine JONQUARD, Mme Annick KLEIN, Mme Brigitte BELLUSSI, M. Jean-Lou ORLANDINI, M. Olivier HENRIET, M. Laurent SCHMITT, M. Alexandre GERGES, M. Saber BRAKTA, Mme Najia CHOUKRI, Mme Marie ROBILLARD, Mme Maëva JOUVIEN-MOURI, M. Maxime RAINOUX, Philippe MARANDEL, Mme Mélodie GOUPIL, Mme Hanan MANKOUR, M. Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD, Mme Salima BOUROUIS.

**Absents ayant donné procuration :**

Mme Jacqueline RIES a donné procuration à M. Olivier PIVEL

**Absent excusé :**

Ahmed BOUKAIOR

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Bernard RICCI et Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'ils ont acceptés.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

**RECRUTEMENT D'UN PERSONNEL NON TITULAIRE POUR UN CONTRAT DE PROJET**

**Rapporteur : Martine BOCOUM**

*Vu les dispositions prévues par l'article 3-II de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet de recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents liés à un contrat de projet à durée déterminée (CDD), d'une durée minimale d'un an renouvelable dans une limite de 6 ans, pour mener à bien le projet en question,*

*Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.*

*Vu le décret n° 2020-172 du 27 février 2020 précisant les règles applicables au contrat de projet dans la fonction publique territoriale,*

**Exposé des motifs :**

Il est proposé de créer un emploi non permanent dans la catégorie hiérarchique A, sur le grade d'Educateur Jeunes Enfants.

Le projet identifié suivant : au sein du pôle solidarité, l'agent devra assurer les fonctions d'éducation dans une logique de prévention, de suivi et d'accompagnement auprès des parents et des jeunes enfants, à l'échelle des écoles maternelles et de l'ensemble des partenaires du quartier prioritaire de la cité éducative du Plateau de Haye. L'agent devra également s'assurer de la bonne coordination des services proposés sur le territoire et du lien avec les familles. Ce poste s'inscrit dans une logique de parcours associant l'ensemble des co-éducateurs de l'enfant (familles, écoles, tissu associatif, service public)

Le contrat se déroulera du 21/04/2021 au 31/12/2022 inclus.

L'agent assurera les fonctions d'Educatrice de Jeunes Enfants à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, comprenant le régime indemnitaire instauré par la délibération du 01<sup>er</sup> décembre 2017. Aussi, la rémunération afférente à ce poste sera la suivante : cet emploi non permanent sera occupé par un agent recruté sur le grade d'éducateur de jeunes enfants dont la rémunération sera basée sur le 05<sup>ème</sup> échelon (indice brut : 512 / indice majoré : 440) de ce même grade.

#### **Décision :**

Après avis favorable de la commission Finances, Ressources humaines et Affaires Juridiques qui s'est réunie en date du 24 mars 2021, il vous est proposé :

1. d'approuver la création d'un emploi non permanent au grade d'Educatrice de Jeunes Enfants pour un contrat de projet, sur la période suivante : du 21/04/2021 au 31/12/2022.
2. de rémunérer l'agent sur la base du 05<sup>ème</sup> échelon du grade d'Educateur jeunes enfants, soit indice brut/majoré : 512/440
3. d'autoriser M. le Maire à signer les contrats de travail.

**VOTE DU CONSEIL : A L'UNANIMITE**



Département : MEURTHE-ET-MOSELLE  
Arrondissement : NANCY  
Canton : VAL DE LORRAINE SUD  
Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :  
en exercice : 29  
présents : 28  
votants : 29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 2 avril 2021**

**L'an deux mille vingt et un, le deux avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Maxéville convoqués le vingt-six mars deux mille vingt et un, se sont réunis en visioconférence, sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**La convocation a été affichée le vingt-six mars deux mille vingt et un.**

**Présents** : M. Christophe CHOSEROT, Mme Martine BOCOUM, M. Romain MIRON, Mme Annie DELRIEU, M. Olivier PIVEL, M. Bernard RICCI, Jennifer SAGNA, M. Christophe RACKAY, M. Frédéric THIRIET, Mme Frédérique GORSKI, Mme Delphine JONQUARD, Mme Annick KLEIN, Mme Brigitte BELLUSSI, M. Jean-Lou ORLANDINI, M. Olivier HENRIET, M. Laurent SCHMITT, M. Ahmed BOUKAIOR, M. Alexandre GERGES, M. Saber BRAKTA, Mme Najia CHOUKRI, Mme Marie ROBILLARD, Mme Maëva JOUVIEN-MOURI, M. Maxime RAIGNOUX, Philippe MARANDEL, Mme Mélodie GOUPIL, Mme Hanan MANKOUR, M. Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD, Mme Salima BOUROUIS.

**Absents ayant donné procuration** :

Mme Jacqueline RIES a donné procuration à M. Olivier PIVEL

**Absent excusé** : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Bernard RICCI et Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'ils ont acceptés.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

**QUARTIER DU CHAMP-LE-BŒUF A MAXEVILLE - GESTION, EXPLOITATION ET  
ENTRETIEN D'UN ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS DE 22  
PLACES - CONCESSION DE SERVICE PUBLIC - ATTRIBUTION**

**Rapporteur : M. le Maire**

*Vu les articles L. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,  
Vu les articles L. 3111-1 et suivants et R. 3111-1 et suivants du code de la commande publique,  
Vu l'avis favorable de la CCSPL en date du 5 février 2020, en application de l'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales,  
Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 5 février 2020,  
Vu le rapport annexé de présentation de la concession de service public contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le concessionnaire conformément à l'article L1411-4 du code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération du conseil municipal dans sa séance en date du 14 février 2020 relatif à l'approbation du principe d'une concession de service public pour la gestion, l'exploitation et l'entretien d'un établissement d'accueil de jeunes enfants de 22 places sur le quartier du Champ le Bœuf à Maxéville, l'autorisation d'engager une procédure de publicité et de mise en concurrence et*

*l'approbation des caractéristiques des prestations de la concession telles que figurant au rapport annexé*

*Vu l'avis favorable de la commission concession en date du 30 juin 2020 relatif à la liste des candidats admis à présenter une offre, après examen de leurs capacités et aptitudes,*

*Vu l'avis favorable de la commission concession en date du 5 novembre 2020 relatif à la liste des 3 (trois) candidats admis à négocier,*

*Vu le projet de contrat et ses annexes,*

### **Exposé des motifs :**

Suite à la décision d'ouverture d'un Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants de 22 places sur le quartier du Champ-le-Bœuf à Maxéville, la municipalité a engagé une réflexion sur le mode de gestion le plus opportun à mettre en place. Elle a été soutenue par l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage HORIZON CRECHE et CLAISSE & ASSOCIES avec lequel un contrat a été signé en date du 11 septembre 2019 pour la 1<sup>ère</sup> phase et en date du 8 janvier 2020 pour la 2<sup>ème</sup> phase pour un montant total de 28.350 € TTC.

Par délibération en date du 14 février 2020, le Conseil Municipal de Maxéville a arrêté le principe de la concession de service public pour l'aménagement, la gestion et l'exploitation du multi-accueil.

Le contrat est conclu pour une durée de 5 ans à compter de la date d'accueil effective des usagers par le concessionnaire.

L'ensemble des pièces du dossier de consultation des entreprises a été préparé par l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage.

Les pièces de la consultation ont été mises en ligne sur la plateforme de dématérialisation du Grand Nancy en date du 17 février 2020. Un avis a été transmis à l'Est Républicain et à la revue ASH en date du 17 février 2020.

La date limite de dépôt des candidatures a été fixée au 15 mai 2020 à 12h00. 9 candidatures ont été déposées.

La date limite de dépôt des offres a été fixée au 4 septembre 2020 à 12h00. 7 candidats ont déposé une offre.

Au regard de la synthèse de l'analyse des offres et conformément au règlement de consultation, les trois premiers candidats ont été proposés à la phase de négociation, qui a eu lieu le 12 janvier 2021.

A l'issue de la réunion de négociation, il a été transmis aux trois candidats un courrier intégrant l'ensemble des questions posées lors de cette négociation. Il leur a été demandé de transmettre au plus tard le vendredi 29 janvier 2021 à 17h00 une nouvelle offre.

Suite à la réception des offres finales et au regard des documents transmis, il a été demandé aux trois candidats en complément de leur dernière offre, de transmettre l'ensemble du mémoire technique modifié prenant en compte l'ouverture de la crèche au 1er septembre 2021 pour une durée de 5 ans, pour le mardi 9 février 2021 à 17h00 au plus tard.

L'analyse finale de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage a été transmise le 26/02/2021. L'offre de la société Les Petits Chaperons Rouge (LPCR) a été classée première au regard des critères énoncés dans le règlement de consultation.

### **Les principaux éléments justifiant ce choix sont les suivants :**

Le coût annuel prévisionnel de fonctionnement pour le concessionnaire est 362 837 €/an sur 5 ans, et la redevance d'occupation des locaux de 16 800 €/ans sur 5 ans. Le coût revenant à la ville est de 125 187 €/an sur 5 ans.

En effet, la proposition de la société LPCR a été considérée comme techniquement la plus performante et économiquement la plus avantageuse au regard des critères que l'autorité concédante avait définis lors du lancement de la consultation au regard de l'objet du contrat de concession et de ses conditions d'exécution.

En premier lieu, sur le plan financier, l'offre de LPCR propose un prix en adéquation avec les exigences du projet, l'aménagement des locaux et se place en première position en matière de prix à la place pour la ville en moyenne sur la durée du contrat, soit :

- Un coût de fonctionnement global de 16 000 € alliant optimisation des recettes et qualité d'accueil.

- Un coût en investissement pour le mobilier dans les moyennes observées sur des projets similaires, ce qui a permis une dotation aux amortissements, sur la durée du contrat, moins important pour la ville.
- Des frais de siège à 5%.
- Un coût par place à 4927€/place (fonctionnement et cout de l'amortissement de l'achat du mobilier et Hors RODP).
- Des investissements immobiliers et mobiliers (2277€/place) qui sont dans la moyenne observée dans le secteur.
- La société LPCR propose une redevance annuelle égale à de 50% du résultat net après impôt et rétrocédée à la ville sur l'année suivante.

En second lieu, sur les aspects techniques, l'offre technique de LPCR se révèle la plus complète quant à l'aménagement des espaces, au projet d'établissement, l'accueil des enfants et des familles et des engagements liés à l'environnement et l'accueil des familles inscrites dans un parcours d'insertion. Elle apporte les garanties nécessaires concernant la relation avec les services de la ville, les conditions d'accueil pour les enfants et les conditions de travail pour le personnel.

LPCR propose une équipe de 8 ETP dont 6 ETP auprès des enfants, 1 ETP directrice puéricultrice, 1 éducateur de jeunes enfants, 2 auxiliaires de puériculture, 3 CAP AEPE et 1 ETP agent technique (cuisine et ménage).

LPCR dispose de son propre organisme de formation et est en mesure de proposer à chacun des membres de l'équipe du multi-accueil un plan de formation élaboré et personnalisé.

LPCR a transmis une liste détaillée du mobilier acheté et propose des aménagements adaptés et de qualité pour les enfants et le personnel. Le mobilier proposé répond aux normes françaises et de Petite-enfance.

Les repas proposés comptent une part de Bio à 50% et 2 produits frais par semaine et/ou produits issus des circuits courts.

La date prévisionnelle d'ouverture de l'établissement d'Accueil du Jeunes Enfant est fixée au 1er septembre 2021, sous réserve de la date d'accueil effective des usagers par le concessionnaire.

### **Décision :**

Après avis favorable de la commission Solidarité, Seniors, Développement économique qui s'est réunie en date du 23 mars 2021, il vous proposé :

- D'approuver le choix de la société Les Petits Chaperons Rouges (LPCR) en qualité de concessionnaire chargé de l'acquisition du mobilier et l'équipement Petite-Enfance, la gestion du multi-accueil du Champ-le-Bœuf de 22 places
- D'approuver les termes du projet de contrat de concession de service public tel qu'il figure en annexe, et résultant des négociations intervenues entre la Ville et la société LPCR,
- D'autoriser M. le Maire à signer le contrat de concession de service public tel qu'il figure en annexe, pour une durée de 5 ans à compter de la date d'accueil effective des usagers par le concessionnaire, ainsi que toutes les pièces afférentes à la Concession de Service Public ci-dessus.

### **VOTE DU CONSEIL : A L'UNANIMITE**

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE  
Arrondissement : NANCY  
Canton : VAL DE LORRAINE SUD  
Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :  
en exercice : 29  
présents : 28  
votants : 29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 2 avril 2021**

L'an deux mille vingt et un, le deux avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Maxéville convoqués le vingt-six mars deux mille vingt et un, se sont réunis en visioconférence, sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le vingt-six mars deux mille vingt et un.

**Présents** : M. Christophe CHOSEROT, Mme Martine BOCOUM, M. Romain MIRON, Mme Annie DELRIEU, M. Olivier PIVEL, M. Bernard RICCI, Jennifer SAGNA, M. Christophe RACKAY, M. Frédéric THIRIET, Mme Frédérique GORSKI, Mme Delphine JONQUARD, Mme Annick KLEIN, Mme Brigitte BELLUSSI, M. Jean-Lou ORLANDINI, M. Olivier HENRIET, M. Laurent SCHMITT, M. Ahmed BOUKAIOR, M. Alexandre GERGES, M. Saber BRAKTA, Mme Najia CHOUKRI, Mme Marie ROBILLARD, Mme Maëva JOUVIEN-MOURI, M. Maxime RAIGNOUX, Philippe MARANDEL, Mme Mélodie GOUPIL, Mme Hanan MANKOUR, M. Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD, Mme Salima BOUROUIS.

**Absents ayant donné procuration** :

Mme Jacqueline RIES a donné procuration à M. Olivier PIVEL

**Absent excusé** : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Bernard RICCI et Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'ils ont acceptés.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS INTERVENANT DANS LE DOMAINE DE LA  
SOLIDARITE – CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS  
ALEXIS ET ICN**

**Rapporteurs** : Romain MIRON et Christophe RACKAY

*Vu la loi 87-571 du 23 Juillet 1987 autorisant les associations régulièrement déclarées à percevoir des subventions de la part de l'Etat, des régions, des départements, des communes,*

*Vu la loi du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,*

**Exposé des motifs** :

**Subvention de fonctionnement**

La Ville de Maxéville soutient, au travers de ses subventions, de nombreuses associations dans le secteur de la solidarité, du développement économique et de la cohésion sociale. La Ville continue à accroître cet effort en direction des acteurs associatifs, qui expriment la vitalité et la créativité de notre territoire.

Dans le secteur de la solidarité, les subventions s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques développées lors du débat d'orientation budgétaire et du budget autour du développement social local. Ce dernier consiste en la mise en œuvre d'une dynamique autour du tissu social par la mobilisation de toutes les politiques publiques, et l'encouragement d'initiatives.

Ce mode d'action complémentaire des pratiques du travail social plus centrées sur l'individu, se veut territorial, partenarial et citoyen (sur la base de projets répondant aux besoins des habitants). Il doit être adapté aux besoins des populations sur le territoire et se développer en lien avec le réseau des partenaires ancrés sur les quartiers.

Ainsi, les demandes financières des associations doivent donc répondre à un certain nombre de critères pour pouvoir prétendre à une subvention.

Ces critères constituent un faisceau d'indicateurs convergents qui permettent d'aider à la décision :

- Les critères liés au contenu de l'action permettent de s'assurer de l'intérêt et de la qualité des propositions, de leur caractère innovant, de leur diversité.
- Les critères liés au public veillent à ce que le projet constitue un apport à la vie locale, aux populations, à la cohésion territoriale et sociale, à l'articulation avec les autres partenaires du territoire.
- Les critères économiques doivent assurer le caractère professionnel du projet, sa viabilité et sa solidité, et son équilibre économique (notamment avec prise en compte des co-financements).

La ville de Maxéville apporte donc chaque année un soutien financier aux associations intervenant dans le domaine de la solidarité ; soit par des subventions directes ; soit dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2022.

### **Contrat de Ville 2015 - 2022**

D'autre part, la ville de Maxéville apporte chaque année un soutien financier aux associations intervenant dans le domaine de la cohésion sociale dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2022 qui, contractualisé entre l'Etat et les collectivités territoriales vise un développement équilibré des territoires.

Il poursuit des objectifs déclinés en un plan d'action à destination des populations et des quartiers en difficultés, autour de 3 piliers répondants à des enjeux d'équité, de solidarité, d'attractivité et de mixité :

- assurer, conforter et encourager le lien social,
- améliorer la vie quotidienne des habitants et leur cadre de vie,
- accompagner et conforter l'emploi local et soutenir l'insertion professionnelle.

Ces objectifs et plan d'action concernent, pour la Ville de Maxéville, les territoires prioritaires du Plateau de Haye, qui présentent la particularité d'être des territoires intercommunaux, et de ce fait d'avoir certains objectifs en commun avec les communes voisines de Nancy et Laxou.

Il vise ainsi à promouvoir une programmation d'actions opérationnelles, de suivi et d'évaluation développées par thématiques et territoires, écrit et partagé avec les partenaires (notamment via des co-financements et la mise en place d'effets levier).

La crise sanitaire et sociale que traverse le pays, due à la pandémie, a demandé aux associations des efforts majeurs d'organisation et d'adaptation. En fonction des confinements et des interdictions de rassemblements, certaines n'ont pas pu mettre en œuvre leurs actions financées en 2020. Il est ainsi proposé un report, soit pour l'année 2021, soit pour le 1<sup>er</sup> semestre 2021 avec un complément de financement pour le 2<sup>nd</sup> semestre 2021 pour une nouvelle action.

Il est ainsi proposé de soutenir les structures associatives comme suit :

**Emploi / Insertion**  
**professionnelle**

---

<b><u>ASSOCIATIONS</u></b>	<b>Subventions versées 2020</b>		<b>Propositions 2021</b>		
	<b>Fonctionnement (imp. 6574 - 90)</b>	<b>Contrat de ville (imp. 6574 - 523)</b>	<b>Montant sollicité</b>	<b>Fonctionnement (imp. 6574 - 90)</b>	<b>Contrat de ville (imp. 6574 - 523)</b>
<b>ALEXIS</b>	10 000€ (sur convention et mémoire contradictoire)		10 000€	9 000€ (sur convention et mémoire contradictoire)	
<b>ARTICOM</b>	1000€ Versement pour moitié en février et solde sur bilan en décembre		1 000€	500€	
<b>ASSOCIATION - AVEC</b>					
Vand'Emploi-recruter autrement		1 000€	500€		REPORT
Aidant ... J'ai ma place !		500€	500€		REPORT
<b>ASSOCIATION INFOSEL – ULIS</b>			3000€		Pour mémoire 3000€ CM déc. 2020
<b>CREPI LORRAINE -</b> Les voies de l'emploi		800€	1000€		500€
<b>CONFIANCE PROJET EMPLOI -</b> Confiance Projet Emploi, un coup de pouce pour les demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires de la métropole du Grand Nancy		x	500€		-€
<b>ICN – Association de coachs professionnels</b>	1000€		1 000€	1000€ (500€ en avril et le solde selon bilan en décembre)	
<b>ML GRAND NANCY</b>					
Permis de conduire, permis de construire l'avenir – pleins phares sur l'emploi		1 500€	500€		500€
Chantier éducatif Base de loisirs			1 500€		500€
<b>REBOND - ATELIER CHANTIER D'INSERTION REBOND ULIS 2021</b>		21 000€ (+1000€ fin 2020)	22 000€		21 000€
<b>ASSOCIATION JEUNES ET</b>					

<b>CITÉ</b>					
Accompagnement éducatif de jeunes de 11-18 ans du Champ le Bœuf 2021		4 000€	4 000€		4 000€
Bien dans sa vie, mieux dans son quartier 2021		500€	500€		-€
Pour l'insertion sociale et professionnelle des 16/25 ans déscolarisés de Champ Le Bœuf 2021		6 800€	8 000€		7 000€ (+ pour mémoire 1000€ CM déc 2020 2021)
Soutien à la parentalité, Champ le Bœuf 2021		6 000€	6 000€		6 000€ CDE
VVV Champ le Bœuf 2020		4000€	2 000€		2 000€
<b>TOTAL</b>	<b>12 000€</b>	<b>47 100€</b>	<b>62 000€</b>	<b>10 500€</b>	<b>35 500€ + 6 000€ CDE</b>

### Actions sociales locales

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Subventions versées 2020</b>		<b>Propositions 2021</b>		
	<b>Fonctionnement (imp. 6574 - 523)</b>	<b>Contrat de ville (imp. 6574 - 523)</b>	<b>Montant sollicité</b>	<b>Fonctionnement (imp. 6574 - 523)</b>	<b>Contrat de ville (imp. 6574 - 523)</b>
<b>Amitiés Tsiganes</b>					
Ouverture citoyenne et médiation interculturelle 2020		750 €	REPORT		REPORT
<b>Centre Social CAF « La Clairière »</b>	10 000 €		10 000 €	10 000€	
<b>Association des utilisateurs du CS CAF « La Clairière »</b>					
Les vacances, un temps pour se retrouver, rêver et construire ensemble		x	500€		-€
Accompagnement à la Scolarité - CLAS		x	500€		-€
Agir pour sa santé et son bien-être		500€	500€		500€
Bien dans son logement et dans son cadre de vie, vers un mieux-être familial		500€	500€		500€
Espace d'Apprentissage et d'Insertion - "Apprendre pour Agir"		1 300€	1 500€		1 500€
Intégration et prise en charge des enfants porteurs de handicaps et à besoins spécifiques		x	300€		300€
La Parentalité en action sur le Plateau de Haye - CTSP		200€	500€		200€
Les mercredis éducatifs "un temps collectif pour découvrir et agir ensemble"		x	200€		Valorisation DRE

On passe à l'action ! Mobiliser des savoirs pour orienter son projet de vie		200€	200€		-€
60 ans et plus : comment prendre soin de moi ?			200€		-€
<b>Banque Alimentaire</b>					
Fonctionnement	600€		700€	600€	
Création d'un chantier d'insertion		x	600 €		-€
<b>Buisson Ardent</b>					
Accompagnement à la parentalité des familles fragilisées du Plateau de Haye		200€ Versement pour moitié en février et solde sur bilan en décembre	1480€		200€
Dispositif CLAS 2019-2020 - Accompagnement à la scolarité	3000€	x	2 110€	3000€	-€
Médiation linguistique et culturelle - cours de français et alphabétisation		1 300€ Versement pour moitié en février et solde sur bilan en décembre	1 780€		1 300€
<b>Café Social 54</b> Café social mobile		x	600€		-€
<b>Conseil Citoyen de Vandoeuvre</b> Colloque « discrimination dans les quartiers prioritaires, comprendre pour agir »		x	1000€		-€
<b>CIDFF</b> (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) :	3 400€ (+ 1 000€ décembre 2020)		4 500€	3 600€	
<b>CRIL</b> (Centre de Ressources sur l'illettrisme) – Les défis de l'écriture		500€	REPORT		REPORT
(Ré)apprendre dans une société numérique		500€	1 000€		500€ (+ pour mémoire 500€ CM déc. 2020)
<b>ASSOCIATION LES PETITS DÉBROUILLARDS GRAND EST</b> - Club FabLab adolescents - Faire pour Agir		x	1 000€		-€
Les quartiers font de la science		x	5 000€		-€
<b>DONNEURS DE SANG</b>	200€		400€	200€	
<b>FAM ACTIV 54</b> - Lieux de vie Solidaire - Quartier des Aulnes		1 500€	3 500€		1 500€



<b>GARAGE SOLIDAIRE DE LORRAINE</b> - Garage Solidaire de Lorraine		500€	500€		500€
<b>GIP PJJ</b> (Groupement d'intérêt public Protection Judiciaire de la Jeunesse)- opération Argent de poche		6 500€	6 500€		6 500€
<b>MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE HAUT-DU-LIEVRE</b>					
Les Estivales NAVETTES - Festivité Haye 2021 / Navettes à destination du parc de loisirs de la Forêt de Haye et animations estivales de la vie locale		Ajourné	500€		Ajourné
<b>Les Restos du Cœur</b>	1 700 €		1 900 €	1 700 €	
<b>Secours catholique</b>	310 €		4 300 €	400 €	
<b>Secours populaire français</b>	400 €		1000 €	400 €	
<b>Tricot Couture Services</b> Prend soin de toi, de moi, de nous, des autres		1 000€	REPORT		REPORT
Du fil en soi		3 500€	4 000€		3 500€
<b>TOTAL</b>	<b>20 610€</b>	<b>18 950€</b>	<b>57 270€</b>	<b>19 900€</b>	<b>17 000€</b>

Prévention de la délinquance et de la récidive

<b><u>ASSOCIATIONS</u></b>	<b>Subventions versées 2020</b>		<b>Propositions 2021</b>		
	<b>Fonctionnement (imp. 6574 - 523)</b>	<b>Contrat de ville (imp. 6574 - 523)</b>	<b>Montant sollicité</b>	<b>Fonctionnement (imp. 6574 - 523)</b>	<b>Contrat de ville (imp. 6574 - 523)</b>
<b>DEVELOPPEMENT ACTIVITES LOISIRS EDUCATION (DEDALE)</b>					
Fonctionnement	500€		500€	500€	
<b>LE DIDELOT</b>	500 €		Pas de demande		
<b>TOTAL</b>	<b>1 000€</b>	<b>0€</b>	<b>500€</b>	<b>500€</b>	<b>0€</b>

Logement

<b><u>ASSOCIATIONS</u></b>	<b>Subventions versées 2020</b>		<b>Propositions 2021</b>		
	<b>fonctionnement (imp. 6574 - 025)</b>	<b>Contrat de ville (imp. 6574 - 523)</b>	<b>Montant sollicité</b>	<b>fonctionnement (imp. 6574 - 025)</b>	<b>Contrat de ville (imp. 6574 - 523)</b>
<b>Confédération du Logement et du Cadre de Vie</b>	100€		Pas de demande		
<b>SERVAPRO</b> - Amélioration du		3000€	3 000€		3 000€

cadre de vie et rénovation de l'habitat des publics en difficultés					(300€ / dossier)
<b>SI TOIT LIEN</b>					
Fonctionnement	1000€		3000€	1000€	
Pouvoir d'agir contre l'habitat indigne et non décent			3000€		Pour mémoire 1000€ CM déc. 2020
<b>TOTAL</b>	<b>1 100€</b>	<b>3 000€</b>	<b>9 000€</b>	<b>1 000€</b>	<b>3 000€</b>

### Anciens Combattants

<u>ASSOCIATIONS</u>	Subvention versées 2020		Propositions 2021		
	fonctionnement (imp. 6574 - 025)	Contrat de ville (imp. 6574 - 523)	Montant sollicité	Fonctionnement (imp. 6574 - 025)	Contrat de ville (imp. 6574 - 523)
<b>Le Souvenir Français</b>			150€	150€	
<b>Association des Mutilés et Combattants</b>	280€		Pas de demande		
<b>TOTAL</b>	<b>280€</b>	<b>0€</b>	<b>150 €</b>	<b>150€</b>	<b>0€</b>

### Santé

<u>ASSOCIATIONS</u>	Subventions versées 2020		Propositions 2021		
	fonctionnement (imp. 6574 - 512)	Contrat de ville (imp. 6574 - 523)	Montant sollicité	fonctionnement (imp. 6574 - 512)	Contrat de ville (imp. 6574 - 523)
<b>ADDOTH</b> – Association Départementale pour le Don d'Organe et de Tissus Humains	100€		150€	100€	
<b>AEIM</b> - Adultes et Enfants Inadaptés Mentaux	150€		?	150€	
<b>AIDES GRAND EST</b>	150€		1 000€	150€	
<b>Association Française des Sclérosés en plaques</b>			?	-€	
<b>Association Paralysés de France</b>			?	100€	
<b>Association Symphonie</b> Activité en hausse accueil + manif maxéville	200€		400€	400€	
<b>GIHP</b> – Groupement pour l'insertion des personnes	150€		Pas de demande		

<b>handicapées</b>					
<b>Médecins du Monde</b>	250€		750€	250€	
<b>Rire Médecin</b>	€		2 000€	150€	
<b>SOS AMITIE NANCY LORRAINE</b>	300€		350€	300€	
<b>TOTAL</b>	<b>1 300€</b>	<b>0€</b>	<b>4 650€</b>	<b>1 600€</b>	<b>0€</b>

**Sport-Loisirs-Culture-  
Education**

<b><u>ASSOCIATIONS</u></b>	<b>Subventions versées 2020</b>		<b>Propositions 2021</b>		
	<b>fonctionnement (imp. 6574 - 61)</b>	<b>Contrat de ville (imp. 6574 - 523)</b>	<b>Montant sollicité</b>	<b>fonctionnement (imp. 6574 - 523)</b>	<b>Contrat de ville (imp. 6574 - 523)</b>
<b>Association Départementale des FRANCAS de Meurthe-et-Moselle</b>					
Accompagnement à la Scolarité Plateau de Haye "Champ le Bœuf Maxéville-Laxou"			3 400€		Ajourné
Favoriser l'accès aux droits et aux démarches administratives			1 500€		1500€ versement pour moitié en avril et solde selon bilan en décembre
Favoriser la rencontre et les échanges entre les habitants du territoire			2 000€		1500€ versement pour moitié en avril et solde selon bilan en décembre
Accompagnement à la parentalité			1 500€		1500€ versement pour moitié en avril et solde selon bilan en décembre
<b>APEM - Sensibilisation au cadre de vie au travers de la musique</b>		1 600 €	1 600 €		1 600€
<b>ASAE-Francas :</b>					
Accompagnement dans l'accès aux droits ainsi que dans l'apprentissage de la langue française		0€	500€		-€
Accompagner les habitants du Plateau de Haye " Nancy - Maxéville' dans les démarches administratives et dans l'accès aux droits			500€		-€
Un programme d'actions, de			620€		-€

projets et de chantiers éducatifs construits avec et pour les jeunes du Plateau de Haye					
Actions permettant de prévenir l'absentéisme et lutter contre le décrochage scolaire		0€	500€		-€
Ça bouge en bas de chez toi		400€	400€		400€
Favoriser les liens intergénérationnels et interculturels entre les habitants du Plateau de Haye		200€	500€		200€
Accompagnement à la scolarité Laxou & Maxéville Champ le Bœuf		0€	500€		-€
<b>CARAIB NANCY</b>					
Accès aux soins et à la santé		1 500 €	400€		1 500 €
Citoyenneté et éducation			1 200€		
Cultures en quartiers			1 000€		
Lutte contre les discriminations et prévention			500€		
<b>CDOS54- Tremplin Sport</b>		3 700€	500€		500€
<b>CUBI PRODUCTION</b> – Les quartiers d'été du MEMÔ		x	3 000€		-€
<b>ASSOCIATION DYNAMO</b>					
Dynamobile, l'atelier mobile de Dynamo		500€	1 700€		500€
Les p'tits vélos de Dynamo		500€	500€		REPORT + 500€
<b>MJC MASSINON</b>					
Bulles de savants		Valorisation fonctionnement	2 500€		Valorisation fonctionnement
Chantiers contrepartie loisirs		Valorisation fonctionnement	3 500€		Valorisation fonctionnement
Club Nature & Environnement		Valorisation fonctionnement	3 850€		Valorisation fonctionnement
Culture et médiation sociale		Valorisation fonctionnement	11 000€		Valorisation fonctionnement
Initiation et apprentissage de la natation		500€	2 000€		500€
Potager / jardin pédagogique		Valorisation fonctionne	2 500€		500€

		ment			
Soirée jeux pour adolescents		500€	1 000€		Valorisation fonctionnement
Stages et activités vacances		Valorisation fonctionnement	5 000€		Valorisation fonctionnement
<b>MAXEVILLE FC</b> – Le sport comme un levier de santé, éducatif et socio-culturel		x	12 000€		Valorisation fonctionnement
<b>LA MAZURKA DU SANG NOIR - LECTURES PARTAGEES</b> – Théâtre Langues et Cultures		0€	2000€		-€
<b>ASSOCIATION RADIO CAMPUS LORRAINE -</b> Cité Cap' 2020		500€	2000€		REPORT + 500€
<b>NOUVEL OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DU GRAND EST</b> - "Des Arbres et Des Hommes" dans le cadre de "L'Evènement Photographique" résidences et ateliers d'éducation à l'image		x	1500€		-€
Un recueil de regards sur un quartier en mutation – résidence de création artistique			1 000€		-€
<b>STANISLAS ECHECS</b> - Développement du jeu d'échecs sur le plateau de Haye		500 €	500 €		500 €
<b>TOTAL</b>	<b>0€</b>	<b>10 400€</b>	<b>72 670€</b>	<b>0€</b>	<b>11 700€</b>

### Seniors

<b><u>ASSOCIATIONS</u></b>	<b>Subventions versées 2020</b>		<b>Propositions 2021</b>		
	<b>fonctionnement (imp. 6574 - 61)</b>	<b>Contrat de ville (imp. 6574 - 523)</b>	<b>Montant sollicité</b>	<b>fonctionnement (imp. 6574 - 61)</b>	<b>Contrat de ville (imp. 6574 - 523)</b>
<b>1 toit partagé</b>	1600€		1 600€	1 600€	
<b>Foyer de l'amitié</b>	800 €		1 000€	200€ + complément si reprise activité	
<b>Foyer Club anciens HdL</b>	800 €		800 €	200 € + complément si reprise activité	
<b>TOTAL</b>	<b>3 200 €</b>	<b>0€</b>	<b>3 400 €</b>	<b>2 000 €</b>	<b>0€</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>39 490 €</b>	<b>79 450 €</b>	<b>209 640 €</b>	<b>35 650 €</b>	<b>67 200€+ 6 000€ CDE</b>

--	--	--	--	--	--

A noter, au niveau des demandes financières, que la ville de Maxéville sollicite également les partenaires du Contrat de ville pour les actions suivantes :

Actions	Subventions sollicitées		Estimation des moyens mis à disposition par la ville de Maxéville
	Etat	Métropole du Grand Nancy	
Aider à grandir, donnons aux enfants et parents les moyens de réussir	1 500€	1 500€	5 400€
Epiceries solidaires	3 000€	3 000€	58 400€
Escapades	4 000€	3 000€	2 000€
FIPD : Réfèrent/Médiateur Aires d'accueil des gens du voyage Manitas de Plata	10 000€	10 000€	15 500€
Forum Parlons emploi	1 500€	1 500€	1 000€
Projets Santé Maxéville - Année 2021	3 000€	3 000€	12 050€
Zadomax pour tous	2 500€	1 000€	9 100€
<b>TOTAL</b>	<b>25 500€</b>	<b>23 000€</b>	<b>103 450€</b>

#### **Décision :**

Après avis favorable de la commission Solidarité, Seniors, Développement Economique, qui s'est réunie le 23 mars 2021, il vous est demandé :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les partenaires institutionnels du contrat de ville pour l'octroi de subventions et signer toutes pièces relatives aux projets déposés pour la ville de Maxéville,
- D'approuver le versement des subventions aux Associations conformément aux tableaux ci-dessus pour un montant total de 102 850€ (+budget CDE 6 000€).
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat avec les associations ALEXIS et ICN et toutes pièces relatives à ces affaires.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2021.

#### **VOTE DU CONSEIL : A L'UNANIMITE**

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE  
Arrondissement : NANCY  
Canton : VAL DE LORRAINE SUD  
Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :  
en exercice : 29  
présents : 28  
votants : 29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 2 avril 2021**

**L'an deux mille vingt et un, le deux avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Maxéville convoqués le vingt-six mars deux mille vingt et un, se sont réunis en visioconférence, sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**La convocation a été affichée le vingt-six mars deux mille vingt et un.**

**Présents** : M. Christophe CHOSEROT, Mme Martine BOCOUM, M. Romain MIRON, Mme Annie DELRIEU, M. Olivier PIVEL, M. Bernard RICCI, Jennifer SAGNA, M. Christophe RACKAY, M. Frédéric THIRIET, Mme Frédérique GORSKI, Mme Delphine JONQUARD, Mme Annick KLEIN, Mme Brigitte BELLUSSI, M. Jean-Lou ORLANDINI, M. Olivier HENRIET, M. Laurent SCHMITT, M. Ahmed BOUKAIOR, M. Alexandre GERGES, M. Saber BRAKTA, Mme Najia CHOUKRI, Mme Marie ROBILLARD, Mme Maëva JOUVIEN-MOURI, M. Maxime RAINOUX, Philippe MARANDEL, Mme Mélodie GOUPIL, Mme Hanan MANKOUR, M. Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD, Mme Salima BOUROUIS.

**Absents ayant donné procuration :**

Mme Jacqueline RIES a donné procuration à M. Olivier PIVEL

**Absent excusé** : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Bernard RICCI et Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'ils ont acceptés.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS INTERVENANT DANS LE DOMAINE DES  
SPORTS, DE LA CULTURE, DES LOISIRS, DE LA PARTICIPATION CITOYENNE ET  
DU JUMELAGE**

**Rapporteur** : Najia CHOUKRI / Frédéric THIRIET

*Vu la loi n° 87-571 du 13/07/87 autorisant les associations régulièrement déclarées à percevoir des subventions de la part de l'Etat, des Régions, des Départements et des Communes,*

*Vu la circulaire du 15/01/88 régissant les rapports avec les associations bénéficiaires de financements publics,*

*Vu la circulaire du 01/02/88 relative au suivi des activités des associations subventionnées,*

*Vu la loi du 29/01/93 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,*

*Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 septembre 2020,*

*Considérant l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000.*

## Exposé des motifs :

Les acteurs associatifs, qu'ils soient bénévoles ou salariés, jouent un rôle majeur dans la vie de notre commune.

Les actions qu'ils portent, leur implication dans les manifestations communales, le relais qu'ils assurent auprès de la population participent à créer l'indispensable lien social nécessaire au vivre ensemble sur notre territoire.

Pour ces raisons, la ville de Maxéville soutient le travail des associations qui œuvrent sur son territoire, en direction des maxévillois, dans les domaines du sport, de la culture et des loisirs.

Ce soutien se concrétise de plusieurs façons :

- des mises à disposition de locaux
- une aide technique et un soutien logistique,
- une aide financière sous la forme de subventions de fonctionnement.

Pour définir le montant des subventions, la ville de Maxéville a été très attentive aux projets des associations et à leur inscription sur le territoire, à leurs besoins mais aussi au nombre d'adhérents et plus particulièrement au nombre de maxévillois et de jeunes touchés.

Nous vous proposons de soutenir financièrement les associations comme suit :

<u>Associations de Loisirs</u>	Subventions 2020	Propositions 2021	
		Montant sollicité	Montant proposé
	Montant versé	Montant sollicité	Montant proposé
<b>Les Amis de la rue H. Brun</b>	1 500 €	3 500 €	1500 €
<b>Atelier de dentelles campoboviennes</b>	150 €	0 €	0 €
<b>ASAE Francas</b>	1 500 €	5 000 €	1500 €
<b>Le Cercle des arts</b>	800 €	800 €	800 €
<b>Le Club aquariophile du Champ-le-Bœuf</b>	1 700 €	2 710 €	2710 €
<b>FSE du Collège Jean l'Amour</b>	500 €	0 €	0 €
<b>De fil en aiguille</b>	150 €	0 €	0 €
<b>Les « Du Jardin »</b>	1 000 €	1 000 €	1000 €
<b>Les Jardins de Maxéville</b>	2 500 €	2 500 €	2500 €
<b>La FLAM Maxévilloise</b>	1 500 €	3 000 €	1500 €
<b>Max'Inter-Génération</b>	1 000 €	1 000 €	1000 €
<b>MJC Massinon</b>	148 000 €	150 000 €	148 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>160 550 €</b>	<b>169 510 €</b>	<b>160 510 €</b>

<u>Associations culturelles</u>	Subventions 2020	Propositions 2021	
		Montant sollicité	Montant proposé
	Montant versé	Montant sollicité	Montant proposé
<b>Association les Poolettes</b> <i>Annulation manifestation</i>	0 €	0 €	0 €
<b>Association Lorraine de Productions Artistiques Multiples (ALPAM)</b>	1 300 €	2 000 €	1300 €



<b>Cubi Production</b> Festival Michtô Fonctionnement du projet Mémô	20 000 €	20 000 €	18000 €
<b>Médiathèques des Hôpitaux de Nancy</b>	100 €	100 €	100 €
<b>Université de Lorraine (Préau des Arts)</b>	2 500 €	7 000 €	7000 €
<b>Lorraine Cultures du monde</b>	0 €	10 200 €	3000 €
<b>SCIC LILO</b> Chaufferie 174 rue des Brasseries - 54320 MAXEVILLE	10 000 €	10 000 €	10 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>33 900 €</b>	<b>49 300 €</b>	<b>39 400 €</b>

<u>Associations sportives</u>	Subventions 2020	Propositions 2021	
	Montant versé	Montant sollicité	Montant proposé
<b>AS Maxéville Handball</b>	4 000 €	0 €	0 €
<b>Association Laxovienne de Billard</b>	400 €	2 000 €	400 €
<b>Basket Club Les Lynx</b>	7 000 €	8 000 €	7000 €
<b>Gymnastique Volontaire du Champ-le-Bœuf</b>	100 €	100 €	100 €
<b>Karaté Forme</b>	750 €	1 500 €	750 €
<b>Maxéville Aïkido Diffusion</b>	200 €	200 €	200 €
<b>Maxéville Football Club</b>	12 000 €	15 000 €	12 000 €
<b>Grand Nancy Volley Ball</b>	7 000 €	15 000 €	7 000 €
<b>Squash Badminton du Rêve</b>	3 600 €	8 000 €	3 600 €
<b>Stanislas Moto Club</b>	500 €	500 €	500 €
<b>TOTAL</b>	<b>35 550 €</b>	<b>50 300 €</b>	<b>31 550 €</b>

<u>Associations Participation citoyenne et jumelage</u>	Subventions 2020	Propositions 2021	
	Montant versé	Montant sollicité	Montant proposé
<b>Les Amis de Thilogne</b>	700	1000	700
<b>Association des Français de Ramstein</b>	0	0	0
<b>Le Comité de Jumelage</b>	3000	1000	1000
<b>TOTAL</b>	<b>3700</b>	<b>2000</b>	<b>1700</b>

**Décision :**

Après avis favorable de la commission Jeunesse Sport Culture Associations qui s'est réunie en date du vendredi 19 mars 2021 il vous est proposé :

- d'approuver le versement des subventions aux associations conformément au tableau ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes conventions ou avenants éventuels aux projets déposés par les associations.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2021 – comptes 6574.

**VOTE DU CONSEIL : A L'UNANIMITE**

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE  
Arrondissement : NANCY  
Canton : VAL DE LORRAINE SUD  
Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :  
en exercice : 29  
présents : 28  
votants : 29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 2 avril 2021**

**L'an deux mille vingt et un, le deux avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Maxéville convoqués le vingt-six mars deux mille vingt et un, se sont réunis en visioconférence, sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**La convocation a été affichée le vingt-six mars deux mille vingt et un.**

**Présents** : M. Christophe CHOSEROT, Mme Martine BOCOUM, M. Romain MIRON, Mme Annie DELRIEU, M. Olivier PIVEL, M. Bernard RICCI, Jennifer SAGNA, M. Christophe RACKAY, M. Frédéric THIRIET, Mme Frédérique GORSKI, Mme Delphine JONQUARD, Mme Annick KLEIN, Mme Brigitte BELLUSSI, M. Jean-Lou ORLANDINI, M. Olivier HENRIET, M. Laurent SCHMITT, M. Ahmed BOUKAIOR, M. Alexandre GEORGES, M. Saber BRAKTA, Mme Najia CHOUKRI, Mme Marie ROBILLARD, Mme Maëva JOUVIEN-MOURI, M. Maxime RAINOUX, Philippe MARANDEL, Mme Mélodie GOUPIL, Mme Hanan MANKOUR, M. Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD, Mme Salima BOUROUIS.

**Absents ayant donné procuration** :

Mme Jacqueline RIES a donné procuration à M. Olivier PIVEL

**Absent excusé** : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Bernard RICCI et Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'ils ont acceptés.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

—————

**RESEAU DE SERVICES DE LECTURE PUBLIQUES DES VILLES DE LAXOU, MAXEVILLE, NANCY, SAINT-MAX, VANDOEUVRE ET DU GRAND NANCY – CONVENTION DE MUTUALISATION DE MOYENS AU SEIN DU RESEAU CO-LIBRIS**

**Rapporteur** : Maxime RAINOUX

**Exposé des motifs** :

Depuis 2013, les habitants du Grand Nancy bénéficient d'un réseau de lecture publique, Co-libris, ce dernier est constitué de cinq bibliothèques municipales, (LAXOU, MAXEVILLE, NANCY, SAINT-MAX ET VANDOEUVRE), de deux bibliothèques spécialisées (Centre de documentation du musée des Beaux-Arts de Nancy et Conservatoire régional du Grand Nancy) et auquel vont s'ajouter les musées du grand Nancy.

Le réseau a pour finalité d'offrir des services cohérents et de qualité aux habitants de la métropole en proposant aux usagers de ces bibliothèques un portail commun, avec accès au catalogue, à des services en ligne et à des ressources numériques, il propose également une carte commune permettant d'emprunter en tous points du réseau

En outre, il vise à développer la coopération entre les communes dans le cadre d'une action culturelle menée par les signataires de la présente convention.

La présente convention définit les conditions financières, techniques et organisationnelles qui seront appliquées entre les différentes parties dans le cadre du réseau Co-libris.

**Décision :**

Après avis favorable de la commission Jeunesse Sport Culture Associations qui s'est réunie en date du vendredi 19 mars 2021, il vous est proposé :

- D'approuver le partenariat établi entre la ville de Maxéville, les villes de : Laxou, Nancy, Saint-Max, Vandoeuvre et la Métropole du Grand Nancy.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention.

**VOTE DU CONSEIL : A L'UNANIMITE**

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE  
Arrondissement : NANCY  
Canton : VAL DE LORRAINE SUD  
Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :  
en exercice : 29  
présents : 28  
votants : 29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 2 avril 2021**

**L'an deux mille vingt et un, le deux avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Maxéville convoqués le vingt-six mars deux mille vingt et un, se sont réunis en visioconférence, sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**La convocation a été affichée le vingt-six mars deux mille vingt et un.**

**Présents** : M. Christophe CHOSEROT, Mme Martine BOCOUM, M. Romain MIRON, Mme Annie DELRIEU, M. Olivier PIVEL, M. Bernard RICCI, Jennifer SAGNA, M. Christophe RACKAY, M. Frédéric THIRIET, Mme Frédérique GORSKI, Mme Delphine JONQUARD, Mme Annick KLEIN, Mme Brigitte BELLUSSI, M. Jean-Lou ORLANDINI, M. Olivier HENRIET, M. Laurent SCHMITT, M. Ahmed BOUKAIOR, M. Alexandre GEORGES, M. Saber BRAKTA, Mme Najia CHOUKRI, Mme Marie ROBILLARD, Mme Maëva JOUVIEN-MOURI, M. Maxime RAIGNOUX, Philippe MARANDEL, Mme Mélodie GOUPIL, Mme Hanan MANKOUR, M. Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD, Mme Salima BOUROUIS.

**Absents ayant donné procuration** :

Mme Jacqueline RIES a donné procuration à M. Olivier PIVEL

**Absent excusé** : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Bernard RICCI et Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'ils ont acceptés.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

**MANIFESTATIONS MUNICIPALES 2021 - CONCESSIONS POUR LES  
FOODTRUCKS – OCCUPATION A TITRE GRACIEUX DE L'ESPACE PUBLIC**

**Rapporteur** : Delphine JONQUARD

**Exposé des motifs** :

La ville de Maxéville organise plusieurs manifestations en plein air chaque année au cours desquelles un service de buvette et de restauration est proposé au public.

La ville de Maxéville souhaite proposer une plus grande variété de repas lors des manifestations qu'elle organise en accueillant des food trucks. Afin de soutenir les commerçants impactés par la crise sanitaire, la commune consent à l'occupant une occupation du domaine public à titre gracieux

**Décision :**

Après avis favorable de la commission Jeunesse Sport Culture Associations qui s'est réunie en date du vendredi 19 mars 2021, il vous est proposé :

- D'approuver l'occupation de l'espace public par les food trucks à titre gracieux lors des manifestations municipales 2021.

**VOTE DU CONSEIL : A L'UNANIMITE**

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE  
Arrondissement : NANCY  
Canton : VAL DE LORRAINE SUD  
Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :  
en exercice : 29  
présents : 28  
votants : 29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 2 avril 2021**

**L'an deux mille vingt et un, le deux avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Maxéville convoqués le vingt-six mars deux mille vingt et un, se sont réunis en visioconférence, sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**La convocation a été affichée le vingt-six mars deux mille vingt et un.**

**Présents** : M. Christophe CHOSEROT, Mme Martine BOCOUM, M. Romain MIRON, Mme Annie DELRIEU, M. Olivier PIVEL, M. Bernard RICCI, Jennifer SAGNA, M. Christophe RACKAY, M. Frédéric THIRIET, Mme Frédérique GORSKI, Mme Delphine JONQUARD, Mme Annick KLEIN, Mme Brigitte BELLUSSI, M. Jean-Lou ORLANDINI, M. Olivier HENRIET, M. Laurent SCHMITT, M. Ahmed BOUKAIOR, M. Alexandre GEORGES, M. Saber BRAKTA, Mme Najia CHOUKRI, Mme Marie ROBILLARD, Mme Maëva JOUVIEN-MOURI, M. Maxime RAIGNOUX, Philippe MARANDEL, Mme Mélodie GOUPIL, Mme Hanan MANKOUR, M. Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD, Mme Salima BOUROUIS.

**Absents ayant donné procuration :**

Mme Jacqueline RIES a donné procuration à M. Olivier PIVEL

**Absent excusé** : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Bernard RICCI et Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'ils ont acceptés.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

---

**FÊTE DES FRAISES - AUTORISATION MARCHÉ D'ARTISANS ET ARTISTES**

**Rapporteur** : Delphine JONQUARD

**Exposé des motifs** :

Existant depuis plus de 30 ans, la fête des Fraises est l'une des fêtes populaires les plus importantes de Maxéville.

En 2015, la municipalité a souhaité redonner un second souffle à cette fête en modifiant son contenu et sa temporalité. La fête des fraises 2021 sera donc organisée du jeudi 24 au dimanche 27 juin.

Une grande place sera laissée aux associations maxévilloises pour leur permettre de faire des démonstrations et d'organiser des animations durant tout le week-end et sur plusieurs quartiers de la commune.

Le point d'orgue de la fête des fraises aura lieu le samedi soir et le dimanche journée, dans le parc de la mairie, où spectacles, musique et animations seront proposés pour toute la famille.

La ville de Maxéville propose d'enrichir sa programmation en invitant des artisans et des artistes à faire des démonstrations et de la vente d'objets artisanaux. Les emplacements seront proposés gratuitement.

**Décision :**

Après avis favorable de la commission Jeunesse Sport Culture Associations qui s'est réunie en date du vendredi 19 mars 2021, il vous est proposé :

- D'autoriser la tenue d'un marché d'artisans et d'artistes, dans le parc de la mairie, le samedi 26 juin et le dimanche 27 juin 2021 lors de la fête des fraises.

**VOTE DU CONSEIL : A L'UNANIMITE**



Département : MEURTHE-ET-MOSELLE  
Arrondissement : NANCY  
Canton : VAL DE LORRAINE SUD  
Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :  
en exercice : 29  
présents : 28  
votants : 29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 2 avril 2021**

**L'an deux mille vingt et un, le deux avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Maxéville convoqués le vingt-six mars deux mille vingt et un, se sont réunis en visioconférence, sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**La convocation a été affichée le vingt-six mars deux mille vingt et un.**

**Présents** : M. Christophe CHOSEROT, Mme Martine BOCOUM, M. Romain MIRON, Mme Annie DELRIEU, M. Olivier PIVEL, M. Bernard RICCI, Jennifer SAGNA, M. Christophe RACKAY, M. Frédéric THIRIET, Mme Frédérique GORSKI, Mme Delphine JONQUARD, Mme Annick KLEIN, Mme Brigitte BELLUSSI, M. Jean-Lou ORLANDINI, M. Olivier HENRIET, M. Laurent SCHMITT, M. Ahmed BOUKAIOR, M. Alexandre GEORGES, M. Saber BRAKTA, Mme Najia CHOUKRI, Mme Marie ROBILLARD, Mme Maëva JOUVIEN-MOURI, M. Maxime RAINOUX, Philippe MARANDEL, Mme Mélodie GOUPIL, Mme Hanan MANKOUR, M. Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD, Mme Salima BOUROUIS.

**Absents ayant donné procuration** :

Mme Jacqueline RIES a donné procuration à M. Olivier PIVEL

**Absent excusé** : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Bernard RICCI et Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'ils ont acceptés.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

**5ème EDITION 2021 ROCK'N BOCK FESTIVAL - UNION DES BRASSEURS GRAND EST -  
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE MAXEVILLE**

**Rapporteur** : Delphine JONQUARD

**Exposé des motifs** :

Les Brasseries de Maxéville occupent depuis la fin du XIXe siècle une place toute particulière au sein de la commune de Maxéville.

Première grande industrie de la ville, avant les mines, les hauts fourneaux et les carrières Solvay. L'empreinte de cette Brasserie, qui fut l'une des plus grandes de France, reste visible aujourd'hui sur le territoire à travers le patrimoine architectural encore visible.

La municipalité souhaite faire vivre ce quartier dans la ville, en valorisant son patrimoine et son histoire mais aussi en favorisant l'émergence de projets sur le site : projets culturels portés par les associations du territoire, projets économiques mais aussi sociaux.

En 2016, la ville de Maxéville et l'Union des Brasseurs Grand Est ont organisé une première édition de la fête de la bière, manifestation musicale et populaire, destinée à donner un coup de projecteur sur le site des Brasseries.

Forte du succès de la première édition, la ville de Maxéville et l'Union des Brasseurs Grand Est souhaitent pérenniser leur partenariat et organiser une fête de la bière, le Rock'n Bock festival, tous les ans, chaque deuxième week-end de septembre.

La 5ème édition 2021 aura donc lieu les samedi 11 et dimanche 12 septembre 2021.

La présente convention fixe les modalités du partenariat entre la ville de Maxéville et l'Union des Brasseurs du Grand Est pour l'organisation de cette manifestation et particulièrement la participation financière des deux partenaires.

### **Décision :**

Après avis favorable de la commission Jeunesse Sport Culture Associations qui s'est réunie en date du vendredi 19 mars 2021, il vous est proposé :

- D'approuver le partenariat établi entre la Ville de Maxéville et l'Union des Brasseurs Grand Est,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention.

**VOTE DU CONSEIL : A L'UNANIMITE**

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE  
Arrondissement : NANCY  
Canton : VAL DE LORRAINE SUD  
Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :  
en exercice : 29  
présents : 28  
votants : 29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 2 avril 2021**

**L'an deux mille vingt et un, le deux avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Maxéville convoqués le vingt-six mars deux mille vingt et un, se sont réunis en visioconférence, sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**La convocation a été affichée le vingt-six mars deux mille vingt et un.**

**Présents** : M. Christophe CHOSEROT, Mme Martine BOCOUM, M. Romain MIRON, Mme Annie DELRIEU, M. Olivier PIVEL, M. Bernard RICCI, Jennifer SAGNA, M. Christophe RACKAY, M. Frédéric THIRIET, Mme Frédérique GORSKI, Mme Delphine JONQUARD, Mme Annick KLEIN, Mme Brigitte BELLUSSI, M. Jean-Lou ORLANDINI, M. Olivier HENRIET, M. Laurent SCHMITT, M. Ahmed BOUKAIOR, M. Alexandre GEORGES, M. Saber BRAKTA, Mme Najia CHOUKRI, Mme Marie ROBILLARD, Mme Maëva JOUVIEN-MOURI, M. Maxime RAIGNOUX, Philippe MARANDEL, Mme Mélodie GOUPIL, Mme Hanan MANKOUR, M. Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD, Mme Salima BOUROUIS.

**Absents ayant donné procuration :**

Mme Jacqueline RIES a donné procuration à M. Olivier PIVEL

**Absent excusé** : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Bernard RICCI et Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'ils ont acceptés.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

**POLE FORMATION UIMM LORRAINE – ATELIER ROBOTIQUE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE MAXEVILLE**

**Rapporteur** : Annie DELRIEU

**Exposé des motifs** :

Le Pôle formation UIMM Lorraine, site de Maxéville-Nancy, propose d'ouvrir ses portes aux jeunes Maxévillois en 4ème ou 3ème pour leur faire découvrir l'électronique et la robotique dans le cadre d'un club "Electrobot".

La présente convention de partenariat d'une durée de 1 an, a pour objet de confier au pôle formation UIMM Lorraine, site de MAXEVILLE-NANCY, la mise en place et l'animation d'un club "Electrobot" pour les jeunes Maxévillois de 4ème ou 3ème au sein de son campus un mercredi sur deux et à partir du 7 avril 2021.

La Ville de Maxéville s'engage à proposer et promouvoir cette activité auprès des jeunes Maxévillois de 4ème et 3ème et à prendre en charge le déplacement des jeunes jusqu'au campus du pôle formation UIMM Lorraine.

**Décision :**

Après avis favorable de la commission Jeunesse Sport Culture et Associations qui s'est réunie en date du 19 mars 2021 il vous demandé :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Maxéville et Le Pôle formation UIMM Lorraine selon le projet joint, ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

**VOTE DU CONSEIL : A L'UNANIMITE**

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE  
Arrondissement : NANCY  
Canton : VAL DE LORRAINE SUD  
Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :  
en exercice : 29  
présents : 28  
votants : 29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 2 avril 2021**

**L'an deux mille vingt et un, le deux avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Maxéville convoqués le vingt-six mars deux mille vingt et un, se sont réunis en visioconférence, sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**La convocation a été affichée le vingt-six mars deux mille vingt et un.**

**Présents** : M. Christophe CHOSEROT, Mme Martine BOCOUM, M. Romain MIRON, Mme Annie DELRIEU, M. Olivier PIVEL, M. Bernard RICCI, Jennifer SAGNA, M. Christophe RACKAY, M. Frédéric THIRIET, Mme Frédérique GORSKI, Mme Delphine JONQUARD, Mme Annick KLEIN, Mme Brigitte BELLUSSI, M. Jean-Lou ORLANDINI, M. Olivier HENRIET, M. Laurent SCHMITT, M. Ahmed BOUKAIOR, M. Alexandre GEORGES, M. Saber BRAKTA, Mme Najia CHOUKRI, Mme Marie ROBILLARD, Mme Maëva JOUVIEN-MOURI, M. Maxime RAIGNOUX, Philippe MARANDEL, Mme Mélodie GOUPIL, Mme Hanan MANKOUR, M. Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD, Mme Salima BOUROUIS.

**Absents ayant donné procuration :**

Mme Jacqueline RIES a donné procuration à M. Olivier PIVEL

**Absent excusé** : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Bernard RICCI et Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'ils ont acceptés.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

\_\_\_\_\_

**MODIFICATION DE LA TARIFICATION DE LA SONORISATION DE LA SALLE DES CARRIERES**

**Rapporteur** : Annie DELRIEU

**Exposé des motifs** :

La salle des fêtes « les carrières » est proposée à la location aux particuliers, associations et entreprises.

L'équipement de la salle des fêtes est constitué d'un mobilier, d'un système de sonorisation, d'une estrade amovible ainsi que de vaisselle.

Par ailleurs, la caution pour la location de la salle est fixée à 400 €. Lorsque le locataire souhaite emprunter le système de sonorisation, une caution supplémentaire de 500 € lui sera demandée.

Dans un souci de valoriser le matériel de sonorisation de la salle des fêtes, récemment acquis et installé, il est proposé de revoir la gratuité de la mise à disposition de celui-ci et de modifier la tarification de 100 € pour les maxévillois et de 150 € pour les non-maxévillois.

**Décision :**

Après avis favorable de la commission Jeunesse Sport Culture Associations qui s'est réunie en date du vendredi 19 mars 2021, il vous est proposé :

- D'approuver la modification des tarifs proposée ci-dessus.
- D'autoriser M. le Maire à signer le tableau des tarifs

**VOTE DU CONSEIL : A L'UNANIMITE**

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE  
Arrondissement : NANCY  
Canton : VAL DE LORRAINE SUD  
Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :  
en exercice : 29  
présents : 28  
votants : 29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 2 avril 2021**

**L'an deux mille vingt et un, le deux avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Maxéville convoqués le vingt-six mars deux mille vingt et un, se sont réunis en visioconférence, sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**La convocation a été affichée le vingt-six mars deux mille vingt et un.**

**Présents** : M. Christophe CHOSEROT, Mme Martine BOCOUM, M. Romain MIRON, Mme Annie DELRIEU, M. Olivier PIVEL, M. Bernard RICCI, Jennifer SAGNA, M. Christophe RACKAY, M. Frédéric THIRIET, Mme Frédérique GORSKI, Mme Delphine JONQUARD, Mme Annick KLEIN, Mme Brigitte BELLUSSI, M. Jean-Lou ORLANDINI, M. Olivier HENRIET, M. Laurent SCHMITT, M. Ahmed BOUKAIOR, M. Alexandre GEORGES, M. Saber BRAKTA, Mme Najia CHOUKRI, Mme Marie ROBILLARD, Mme Maëva JOUVIEN-MOURI, M. Maxime RAINOUX, Philippe MARANDEL, Mme Mélodie GOUPIL, Mme Hanan MANKOUR, M. Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD, Mme Salima BOUROUIS.

**Absents ayant donné procuration :**

Mme Jacqueline RIES a donné procuration à M. Olivier PIVEL

**Absent excusé** : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Bernard RICCI et Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'ils ont acceptés.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

**SENTIER DES CARRIERES - DENOMINATION DE LA PLACETTE SITUEE EN FACE  
DU CIMETIERE ET DE LA RUELLE RELIANT LES RUES DE LA JUSTICE ET DE  
L'AMETHYSTE**

**Rapporteur : Annick KLEIN**

*Considérant la volonté de la ville de mailler progressivement son territoire de sentiers pour un usage de déplacement urbain ou pour inviter à la promenade,*

*Considérant que ces sentiers permettront de découvrir ou de redécouvrir l'histoire de notre passé industriel ou de nous attarder sur le patrimoine naturel (espaces boisés, jardins, berges, ...) qui nous entoure, par un balisage adapté et une signalétique thématique.*

**Exposé des motifs :**

2021 verra la concrétisation du projet « sentier des Carrières » par l'implantation tout au long de son tracé, de 10 panneaux qui mettront tour à tour en avant le travail des ouvriers Solvay, les engins utilisés, la vie des hommes et des femmes qui vivaient au rythme des carrières et le non moins célèbre TP Max. Certains nous permettront également de mieux comprendre notre paysage et l'urbanisation de notre territoire qui en a découlé.

L'idée de créer un sentier et de manière plus générale de mener un projet d'envergure autour des anciennes carrières Solvay a germé en 2018 à l'occasion de l'exposition intitulée « le temps des Carrières » de l'artiste nancéienne Isabelle PIERRON organisée au Préau des Arts.

Ce projet a fait l'objet d'un travail partenarial entre la Ville de Maxéville, l'INSpé, Mémoire de Maxéville et UIMM Lorraine.

Le point de départ du sentier est prévu sur la placette située en face du cimetière, qui à ce jour est dépourvue de dénomination, et représente l'unité foncière cadastrée AB 557, 558 et 560. Il en est de même pour la petite ruelle située entre la rue de la Justice et de l'Améthyste et permettant d'accéder à cette placette.

Il convient ainsi de choisir la dénomination de cette placette et de cette ruelle afin de permettre une meilleure identification du sentier des carrières.

A ce titre, il est proposé de retenir le nom de la placette dénommée « placette du TP MAX », et la ruelle dénommée « sentier des Carrières ».

ANNEXE : Localisation de la placette et de la ruelle.

### **Décision :**

Après avis favorable de la commission Transition écologique, Urbanisme, Cadre de vie et Participation citoyenne qui s'est réunie en date du 17 mars 2021, il vous est proposé :

- D'approuver la proposition de dénommer la placette en face du cimetière « placette du TP MAX »,
- D'approuver la proposition de dénommer le sentier entre les rues de la Justice et Améthyste « sentier des Carrières »,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

### **VOTE DU CONSEIL : A L'UNANIMITE**



Département : MEURTHE-ET-MOSELLE  
Arrondissement : NANCY  
Canton : VAL DE LORRAINE SUD  
Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :  
en exercice : 29  
présents : 28  
votants : 28

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 2 avril 2021**

L'an deux mille vingt et un, le deux avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Maxéville convoqués le vingt-six mars deux mille vingt et un, se sont réunis en visioconférence, sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le vingt-six mars deux mille vingt et un.

**Présents** : M. Christophe CHOSEROT, Mme Martine BOCOUM, M. Romain MIRON, Mme Annie DELRIEU, M. Olivier PIVEL, M. Bernard RICCI, Jennifer SAGNA, M. Christophe RACKAY, M. Frédéric THIRIET, Mme Frédérique GORSKI, Mme Delphine JONQUARD, Mme Annick KLEIN, Mme Brigitte BELLUSSI, M. Jean-Lou ORLANDINI, M. Olivier HENRIET, M. Laurent SCHMITT, M. Ahmed BOUKAIOR, M. Alexandre GEORGES, M. Saber BRAKTA, Mme Najia CHOUKRI, Mme Marie ROBILLARD, Mme Maëva JOUVIEN-MOURI, M. Maxime RAIGNOUX, Philippe MARANDEL, Mme Mélodie GOUPIL, Mme Hanan MANKOUR, M. Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD, Mme Salima BOUROUIS.

**Absents ayant donné procuration** :

Mme Jacqueline RIES a donné procuration à M. Olivier PIVEL

**Absent excusé** : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Bernard RICCI et Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'ils ont acceptés.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

**MARCHE DE REHABILITATION DU BATIMENT DE L'URBANISME - AVENANT N°4  
AU LOT N°10**

**Rapporteur** : Olivier PIVEL

*Vu le code de la commande publique,*

*Vu les délibérations en date du 24 septembre 2020, 11 décembre 2020 et 5 février 2021 relatives aux avenants des marchés de travaux.*

**Exposé des motifs** :

Dans le cadre du marché passé pour la réhabilitation du bâtiment de l'urbanisme, notifié le 12 décembre 2019, il y a lieu d'apporter des modifications comme suit :

LOT N°10 - Courants forts – Courants faibles - attribué à l'entreprise KAUFFMANN ELECTRICITE.

Objet de l'avenant : ajout d'un luminaire extérieur pour la porte de l'entrée du personnel et ajout d'une alimentation pour un radiateur dans la cage d'escalier.

Ces modifications entraînent une plus-value d'un montant de 346,50 € HT.

**Le montant global du marché est porté de 212 415,09 € HT à 219 470,10 € HT, représentant une augmentation de 3,32 %.**

	MONTANT INITIAL en € HT	Montant AVENANT N° 1 en € HT	Montant AVENANT N° 2 en € HT	Montant AVENANT N° 3 en € HT	Montant AVENANT N° 4 en € HT	NOUVEAU MONTANT en € HT	% de plus ou moins value
LOT N°1 - GROS ŒUVRE	45 955,42	2 493,90	340,17			48 789,49	6,17%
LOT N°2 - ETANCHEITE	3 356,58					3 356,58	0,00%
LOT N°3 - COUVERTURE	32 181,88	1 425,01	-1 954,52			31 652,37	-1,65%
LOT N°4 - MENUISERIES EXTERIEURES-SERRURERIE	64 997,18	1 400,26	377,00			66 774,44	2,73%
LOT N°10 - COURANTS FORTS-COURANTS FAIBLES	23 563,00	861,05	-357,37	-1 052,00	346,50	23 361,18	-0,86%
LOT N°11 - CHAUFFAGE-VENTILATION-PLOMBERIE	19 626,04	3 175,01				22 801,05	16,18%
LOT N°12 - DESAMIANTAGE	22 735,00					22 735,00	0,00%
TOTAL en € HT	212 415,09	9 355,23	-1 594,72	-1 052,00	346,50	219 470,10	3,32%
TOTAL en € TTC	254 898,11	11 226,28	-1 913,66	-1 262,40	415,80	263 364,12	3,32%

**Décision :**

Après avis favorable de la commission Transition écologique, Urbanisme, Cadre de vie, Participation Citoyenne qui s'est réunie en date du 17 mars 2021, il vous est proposé :

- d'approuver l'avenant objet du présent document,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

**VOTE DU CONSEIL : A L'UNANIMITE**

**Olivier HENRIET ne participe pas au vote.**

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE  
Arrondissement : NANCY  
Canton : VAL DE LORRAINE SUD  
Commune : **MAXEVILLE**

**55-21**  
Nombre de conseillers :  
en exercice : 29  
présents : 28  
votants : 29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 2 avril 2021**

**L'an deux mille vingt et un, le deux avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Maxéville convoqués le vingt-six mars deux mille vingt et un, se sont réunis en visioconférence, sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**La convocation a été affichée le vingt-six mars deux mille vingt et un.**

**Présents** : M. Christophe CHOSEROT, Mme Martine BOCOUM, M. Romain MIRON, Mme Annie DELRIEU, M. Olivier PIVEL, M. Bernard RICCI, Jennifer SAGNA, M. Christophe RACKAY, M. Frédéric THIRIET, Mme Frédérique GORSKI, Mme Delphine JONQUARD, Mme Annick KLEIN, Mme Brigitte BELLUSSI, M. Jean-Lou ORLANDINI, M. Olivier HENRIET, M. Laurent SCHMITT, M. Ahmed BOUKAIOR, M. Alexandre GEORGES, M. Saber BRAKTA, Mme Najia CHOUKRI, Mme Marie ROBILLARD, Mme Maëva JOUVIEN-MOURI, M. Maxime RAINOUX, Philippe MARANDEL, Mme Mélodie GOUPIL, Mme Hanan MANKOUR, M. Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD, Mme Salima BOUROUIS.

**Absents ayant donné procuration** :

Mme Jacqueline RIES a donné procuration à M. Olivier PIVEL

**Absent excusé** : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Bernard RICCI et Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'ils ont acceptés.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

**MARCHE LOCATION LONGUE DUREE DE VEHICULES – AVENANT N°1 AU LOT N°2**

**Rapporteur** : Olivier PIVEL

*Vu le code de la commande publique,*

*Vu la délibération en date du 25 septembre 2015 relative au lancement de la consultation,*

**Exposé des motifs** :

Dans le cadre du marché passé pour la location longue durée de véhicules notifié le 30 mars 2016, il y a lieu d'apporter des modifications comme suit :

LOT N °2 - Véhicules utilitaires - attribué à FRAIKIN :

- Tranche ferme : 10 véhicules, durée de 72 mois à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016,
- Tranche conditionnelle : 1 véhicule, durée 48 mois à partir de l'affermissement de la tranche conditionnelle à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017.

Objet de l'avenant : dans le cadre de la tranche ferme, la location des véhicules se termine le 31 mars 2022. Considérant les besoins du Pôle Espace Public et afin d'avoir une même date de fin de location

pour l'ensemble des véhicules, il est proposé de prolonger la durée de la tranche conditionnelle concernant le véhicule FIAT immatriculé ES 288 HA pour une durée de 12 mois correspondant à la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022 pour un loyer mensuel de 370,00 € HT.

Ces modifications entraînent une plus-value totale d'un montant de 4 440,00 € HT.

**Le montant du marché est porté de 409 359,36 € HT à 413 799,36 € HT, représentant une augmentation de 1,08 %.**

	MONTANT INITIAL en € HT	Montant AVENANT N° 1 en € HT	NOUVEAU MONTANT en € HT	% de plus ou moins value
<b>FRAIKIN - LOT N°2 : TRANCHE FERME + TRANCHE CONDITIONNELLE</b>	409 359,36	4 440,00	413 799,36	1,08%
TOTAL en € HT	409 359,36	4 440,00	413 799,36	1,08%
TOTAL en € TTC	491 231,23	5 328,00	496 559,23	1,08%

**Décision :**

Après avis favorable de la commission Transition écologique, Urbanisme, Cadre de vie, Participation Citoyenne qui s'est réunie en date du 17 mars 2021, il vous est proposé :

- d'approuver l'avenant objet du présent document,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

**VOTE DU CONSEIL : A L'UNANIMITE**

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE  
Arrondissement : NANCY  
Canton : VAL DE LORRAINE SUD  
Commune : **MAXEVILLE**

**56-21**  
Nombre de conseillers :  
en exercice : 29  
présents : 28  
votants : 28

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 2 avril 2021**

L'an deux mille vingt et un, le deux avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Maxéville convoqués le vingt-six mars deux mille vingt et un, se sont réunis en visioconférence, sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le vingt-six mars deux mille vingt et un.

**Présents** : M. Christophe CHOSEROT, Mme Martine BOCOUM, M. Romain MIRON, Mme Annie DELRIEU, M. Olivier PIVEL, M. Bernard RICCI, Jennifer SAGNA, M. Christophe RACKAY, M. Frédéric THIRIET, Mme Frédérique GORSKI, Mme Delphine JONQUARD, Mme Annick KLEIN, Mme Brigitte BELLUSSI, M. Jean-Lou ORLANDINI, M. Olivier HENRIET, M. Laurent SCHMITT, M. Ahmed BOUKAIOR, M. Alexandre GEORGES, M. Saber BRAKTA, Mme Najia CHOUKRI, Mme Marie ROBILLARD, Mme Maëva JOUVIEN-MOURI, M. Maxime RAIGNOUX, Philippe MARANDEL, Mme Mélodie GOUPIL, Mme Hanan MANKOUR, M. Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD, Mme Salima BOUROUIS.

**Absents ayant donné procuration** :

Mme Jacqueline RIES a donné procuration à M. Olivier PIVEL

**Absent excusé** : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Bernard RICCI et Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'ils ont acceptés.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

**CAMPAGNE MUNICIPALE DE RAVALEMENT DE FACADES ET D'ISOLATION ACOUSTIQUE**

**Rapporteur** : Olivier PIVEL

La commission municipale de l'Amélioration de l'Habitat qui s'est réunie le 17 mars 2021 a émis un avis favorable à l'attribution de primes aux propriétaires des immeubles suivants :

**Ravalement de façade:**

Nom du pétitionnaire	Adresse	Montant de la prime en €
M. BERTAGNA Gilles	5, rue Joseph Cugnot	1 600 €
	Total =	1 600 €

**Isolation acoustique** :

Nom du pétitionnaire	Adresse	Montant de la prime en €
----------------------	---------	--------------------------

M. GAILLOT Benoit	107, avenue de Metz	854 €
M. CHILLA Nabil	26, rue de Verdun	1 394 €
Mme JONQUARD Delphine	59, rue de Lorraine	613 €
M. BERTAGNA Gilles	5, rue Joseph Cugnot	709 €
Total =		3 570 €

**Décision :**

Après avis favorable de la commission Amélioration de l'Habitat qui s'est réunie en date du 17 mars 2021, il vous est proposé :

- D'accepter l'attribution des primes municipales, objet de la présente délibération.

**VOTE DU CONSEIL : A L'UNANIMITE**

**Delphine JONQUARD ne participe pas au vote.**